



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2022

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine (Pouvoir de Mr MOINARD David), RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël), PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

Etaient excusés : MM BARDE Mickaël (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien) et MOINARD David (Pouvoir à Mme METEAU Delphine)

Absents : MM CAQUINEAU Bastien, HERBRETEAU Tom

Etait secrétaire : Mr CHARNOLÉ David

Votants : 13 voix dont 2 pouvoirs

Instauration et modalités d'exercice des fonctions en télétravail

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 29 novembre dernier, les collectivités avaient obligation d'engager des négociations sur le télétravail au plus tard le 31 décembre 2021.

La mise en œuvre du télétravail a été approuvée par le Comité Technique de la Maison des Communes le 13 décembre 2021. Mr Le Maire présente la délibération de la mise en œuvre du télétravail après négociations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} février 2022 pour une durée de 3 ans.

Imputation de dépenses en section d'investissement : matériels atelier communal suite vandalisme

Mr Le Maire propose l'imputation de certaines dépenses en section d'investissement (matériels atelier communal suite vandalisme du 22 au 23 novembre 2021).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'imputation de ce matériel en dépenses d'investissement afin de pouvoir récupérer la TVA.

Réflexion sur la protection de l'atelier communal en cours, portée par la commission bâtiment élargie aux conseillers volontaires.

Assainissement autonome modulaire atelier : Choix de l'entreprise

Mr Claude AUDOUIT présente les 2 devis, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise RINEAU TP de MAILLEZAIS pour un montant de 7 080 € HT soit 8 496 € TTC (à l'unanimité).

Planification pluri-annuelle des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux

Mr Le Maire présente le plan d'accessibilité :

- 2022/2023 : Foyer rural, boulangerie, allées des cimetières, accessibilité église du Bourg
- 2024 : Ecole (ancienne partie)
- 2025 : Mairie et abords
- 2026 : Eglise Chalais, vestiaires football

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce plan avec 12 voix pour et 1 abstention.

Il informe par ailleurs que l'appel d'offre du multicommerces est programmé fin février.

Planification pluri-annuelle des travaux importants de voirie

Mr GABORIAU présente le programme voirie 2022 : Cheminement des 2 cimetières, chemin des Ardilliers, Rue de la Noue, Rue des Chambres et Les Bas de St Pierre.

L'estimatif de la rue de La Logette a été transmis, la commission décidera en fonction du budget si les travaux seront réalisés en 2022 tout comme l'aménagement sécurité de la rue des Versennes qui va être étudié.

Concernant le programme 2023, la Grand'rue et Rue des Bas Marais à La Porte de L'Ile seraient à l'étude.

Une réunion est programmée le 29 janvier 2022 avec les riverains de la rue des Versennes concernant la sécurité de la traversée de Chalais. Une commission voirie suivra suite à cette réunion le 5 février à 10 h 30.

Accord de principe du Conseil Municipal par rapport à ce prévisionnel (à l'unanimité).

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe que

- Les capteurs de CO2 ne sont pas obligatoires. Une opportunité pour les collectivités permet d'en acquérir à moindre coup. La réunion d'adjoints était favorable pour l'achat de 8 capteurs.
Des précisions seront demandées concernant le reste à charge effectif et l'entretien du matériel.
- Le bulletin municipal sera bientôt distribué.
- Les panneaux voisins vigilants : il n'est pas possible d'installer quoi que ce soit sur les panneaux d'entrées d'agglomération. D'autres mâts sont à prévoir.
- Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022 de 8h à 18h à la salle des fêtes.
Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 pour les présidentielles.
Les cartes électorales seront distribuées 2^{ème} quinzaine de mars.
Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin de 8h à 18h à la salle des fêtes.
- Commission finances aura lieu le lundi 31 janvier à 19h (étude des subventions)
- Commission des impôts aura lieu le mercredi 16 février à 19h
- Commission affaires scolaires cantine aura lieu le mercredi 26 janvier à 11h
- Des demandes d'administrés concernant les passages du lamier : l'élagage ne s'effectue que pour ce qui dépasse côté voirie (et non en hauteur, réservé aux propriétaires).

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 21 janvier 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 19 janvier 2022

Le Maire,

Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1er mars 2022

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mr VALADE David), MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël), THEBAULT André, VALADE David (Absent en début de séance) et HENRIET Christian, Maire.

Etaient excusés : MM BARDE Mickaël (Pouvoir à Mr PHELIPEAU Grégoire), CAQUINEAU Bastien, CHARNOLÉ David, Mmes CHABIRAND Fanny et RAVARD Alexandra

Absent : HERBRETEAU Tom

Etait secrétaire : Mme LEGER Marielle

Votants : 10 voix dont 2 pouvoirs

Vote des subventions 2022

Le Conseil Municipal vote les subventions communales au vu des demandes reçues, après examen préalable de la Commission Finances. Le montant des subventions s'élève à 6 134 €. (Vote : à l'unanimité).

DETR Accessibilité Eglise St Pierre : plan de financement

Mr Le Maire présente l'estimatif de 11 400 € HT concernant les travaux de mise en accessibilité de l'église de St Pierre. Le plan de financement s'établirait comme suit : 11 400 € HT montant des travaux, taux de la subvention DETR 50% sur un plafond de 10 000 € soit une subvention de 5 000,00 € HT. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Boulangerie : demande subvention « Leader »

Mr Le Maire rappelle que lors de la séance du 24 février 2020 le plan de financement concernant la réhabilitation du multi commerces à Souil a été établi comme suit :

D.E.T.R. ou DSIL (30 %) de 269 100 € 00 soit 80 730 € 00 ; REGION (30%) de 300 850 € 00 soit 90 255 € 00 ; Fonds propres Commune ou/et emprunt 129 865 € 00 .

Mr Le Maire informe que le programme « Leader » peut intervenir sur la partie réhabilitation du commerce. Le montant de la subvention pourrait être de 30 000 € (30% de la dépense plafonné à 30 000 €).

Le Conseil accepte à l'unanimité le nouveau plan de financement afin de solliciter cette subvention « Leader ». L'Appel d'offres a été planifié cette fin de février 2022.

Programme voirie 2022 – Choix du Maître d'œuvre (Arrivée de Mr VALADE David)

Mr GABORIAU Sébastien propose en concertation avec la commission voirie le plan des travaux pour 2022 avec une tranche ferme et deux tranches optionnelles. Le Conseil accepte à l'unanimité le programme voirie 2022. L'appel d'offre sera lancé sur la plateforme. Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de la maîtrise d'œuvre de « Aménagement Ingénierie ».

Mr GABORIAU Sébastien présente le devis d'un montant de 7 000 € HT concernant l'entretien du chemin des Cabanes à Souil. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Foyer rural : proposition avenant n° 2 lot n° 1 Démolition-Gros Œuvre-Travaux extérieurs

Mr Le Maire présente l'avenant n° 2 (Entreprise GUILLEBEAU Lot N°1) relatif à des travaux complémentaires : Dépose de menuiseries et condamnation de baie par maçonnerie de parpaings compris enduit sur face extérieure, plus-value de 820 € 00 HT. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Foyer rural : proposition avenant n° 1 lot n° 4 Peinture intérieur et extérieur

Mr Le Maire présente l'avenant n° 1 (Entreprise RAFFENEAU Lot N°4) relatif à des travaux complémentaires : Réfection de la façade sud, plus-value de 3 429 € 50 HT. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Délibération engagement dépense d'investissement

Mr Le Maire présente un devis de 30 208 € 56 TTC concernant le remplacement du véhicule de la commune qui a été volé. Le Conseil accepte à l'unanimité l'acquisition de ce véhicule.

Illuminations Noël : réactualisation des devis

Mr PHELIPEAU Grégoire présente les différents devis concernant le remplacement des illuminations de Noël. Le Conseil retient à l'unanimité le devis de l'entreprise DECOLUM pour un montant de 5077€ HT soit 6091€84 TTC.

Remboursement détecteurs CO2 à la commune de XANTON-CHASSENON

Mr Le Maire rappelle que le 17 janvier dernier, le Conseil a accepté d'acquérir des détecteurs de CO2 pour l'école du Marais Mouillé à Souil. Une commande groupée a été effectuée par la commune de XANTON-CHASSENON pour un montant de 165 € 60 TTC. Le Conseil accepte d'effectuer ce remboursement à la commune de XANTON-CHASSENON. (Vote 9 voix pour 1 voix contre)

Révision des tarifs Convivio : avenant à la convention de restauration du 01/01/2021

Mr le Maire fait part de la demande de la Sté CONVIVIO (prestataire pour la réalisation des repas cantine), concernant le surcoût occasionné par le contexte d'inflation inédit avec une explosion des prix alimentaires et des prix des matières premières qui frappe leur établissement. La Sté CONVIVIO propose un avenant avec un surcoût de 6.5 % sur les repas cantine. Le Conseil refuse cet avenant (Vote 5 voix contre 5 voix pour une augmentation).

Sécurisation des bâtiments communaux : Ecole, Mairie et Ateliers communal

Mr Le Maire présente les offres techniques et commerciales concernant la mise en sécurité des bâtiments communaux. Etant donné le coût élevé de ces travaux, le Conseil décide de ne pas modifier le contrat actuel de la sécurisation de l'école et réfléchit sur une solution moins onéreuse concernant l'atelier communal et la mairie.

Amendes de police

Mr Le Maire informe que la commune peut solliciter une subvention au titre des amendes de police concernant les travaux d'aménagement prévu dans le programme voirie 2022 : mise en sécurité de Chalais et Rue de la Noue. Le conseil accepte à l'unanimité de solliciter cette subvention.

Opération « Le Tour du Cœur »

Mr Le Maire fait part d'un mail concernant l'organisation par un couple de Fontenay le Comte qui organise le « Tour du Cœur » du 16 au 18 avril 2022 (le lundi de Pâques sur Saint Pierre Le Vieux). Cela consiste à faire le Tour de la Vendée en Courant, en relais, en 48h non-stop jour et nuit.

L'idée de ce défi est de créer un élan de générosité pour l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque.

Le Conseil accepte de participer en communiquant sur cet événement et que tous les volontaires peuvent s'adresser à la mairie.

Nommer l'Impasse située Grand'Rue à La Porte de l'Ile

Mr le Maire fait part de la demande des riverains habitants l'impasse située dans la Grand'Rue à La Porte de l'Ile de nommer celle-ci dans le but de faciliter l'acheminement des courriers et colis. Cette nomination n'entraînera pas le changement des numéros des maisons. Le Conseil accepte à l'unanimité de nommer cette impasse : « Impasse de la Doue ».

Modification du règlement cimetière St Pierre et Chalais

Mr Le Maire informe que suite à plusieurs demandes d'administrés, il serait souhaitable de rajouter dans le règlement des cimetières le nombre maximum d'urnes pouvant être scellées directement sur un monument funéraire. Le Conseil fixe à deux le nombre d'urnes autorisées à être scellées sur un monument funéraire. (Vote : 6 voix pour 4 abstentions).

Questions et informations diverses

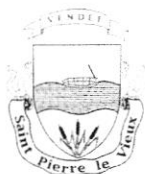
Mr Le Maire informe :

- Que le bail commercial concernant Bistro Cœur de Vendée prendra fin le 30.11.2022. Le Conseil a évoqué différentes possibilités envisageables, dont celle d'un bail précaire d'une année supplémentaire.
- Qu'une partie des vestiaires du Foot sera mise à la disposition de la Sté de Chasse.
- Qu'un courrier sera adressé aux propriétaires des chevaux sur la commune afin de les informer de faire le nécessaire pour éviter que ceux-ci soient en divagation.
- Que les horaires de l'éclairage public seront modifiés comme suit : extinction d'une ½ heure plutôt le matin et le soir. Les horaires pour l'aire de loisirs seront également modifiés.
- Que des poubelles sauvages sont régulièrement trouvées sur la commune. Des verbalisations sont dressées par la Police Intercommunale comme très récemment. Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.
- Elections présidentielles les 10 et 24 avril 2022, **bureau de vote ouvert de 8h à 19h.**

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 6 mars 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 7 mars 2022

Le Maire,
Christian HENRIET



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 mars 2022

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir de Mr GABORIAU Sébastien), BARDE Mickaël, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

Etaient excusés : Mme METEAU Delphine, MM CHARNOLÉ David, MOINARD David, GABORIAU Sébastien (Pouvoir à Mr AUDOUIT Claude)

Etaient absents : MM CAQUINEAU Bastien, HERBRETEAU Tom, PHELIPEAU Grégoire

Etait secrétaire : Mme RAVARD Alexandra

Votants : 9 dont 1 pouvoir

Vote du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour l'année 2021 le compte de gestion établi par le receveur municipal de Fontenay Le Comte, Mr VIGUIER, concernant la commune.

Sortie de Mr HENRIET, Maire, conformément à la législation.

Vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour l'année 2021 le compte administratif concernant la Commune.

Retour de Mr HENRIET

Vote du budget principal 2022

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 826 471 €. La section d'investissement s'établit à 1 219 567 € (à l'unanimité).

Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57

Le Conseil Municipal décide de ne pas opter pour l'amortissement prorata temporis à compter du 1^{er} janvier 2022 avec la mise en place de la M57 et confirme les biens amortissables et leurs durées.

Fongibilité des crédits et référentiel M57

Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à compter du 1^{er} avril 2022, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Transport scolaire : avenant n° 3 à la convention de délégation de compétences

Le Conseil Régional a pris la décision de prolonger les marchés de transport scolaire d'1 an. Ce report s'explique par des contraintes calendaires notamment dues au futur exercice de la compétence transport des prochaines agglomérations de Terres de Montaigu et de Saint Gilles Croix de Vie. Ce n'est qu'au terme de l'année scolaire 2022/2023 que prendront effet de nouveaux marchés régionaux. Le Conseil Municipal accepte la signature de l'avenant avec 8 voix pour et 1 abstention.

Achat des dictionnaires pour les futurs 6^{ème}

Mr Le Maire rappelle au Conseil que la Municipalité offre chaque année aux élèves entrant en 6^{ème} un dictionnaire. Cette année, 10 élèves concernés. Au vu des devis réceptionnés, il est proposé d'acheter ces dictionnaires à « LIRE DEMAIN » pour un montant de 226 € 60 TTC. Le conseil accepte à l'unanimité cet achat.

Proposition réfection route des plantes à La Porte de L'Île

Une réunion s'est tenue entre les 3 communes (Liez, Maillezais et St Pierre Le Vieux) concernant la réfection de la route des Plantes à La Porte de L'Île. Un devis a été réalisé par l'entreprise RINEAU de MAILLEZAIS mais ce dernier ne correspond pas à ce qui a été sollicité.

La décision est reportée au prochain conseil en attente du devis rectifié.

Foyer rural : proposition avenant n° 1 lot n° 3 Cloisons-Plafonds-Isolation

Mr AUDOUIT Claude informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise n'a pas respecté le plan initial au marché c'est-à-dire le non-respect du plafond pour l'intégration de la cassette climatisation. Considérant que l'erreur provient de l'entreprise, il n'est pas souhaitable d'accepter l'avenant. Mr AUDOUIT se charge de faire le point avec l'architecte, Mr Thibault POCHON.

La décision est reportée au prochain conseil.

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- qu'un courrier va être transmis au propriétaire du bar tabac de Souil afin de lui notifier du non renouvellement du bail.
- qu'un courrier va être transmis aux gérants du « Bistrot Cœur de Vendée » afin de leur demander de réfléchir sur le devenir de leur activité : achat du fond de commerce, prolongation du bail d'1 an, autre...
- qu'il a été décidé de surseoir à la piscine été 2022. L'organisation est devenue problématique vu le faible nombre d'accompagnateurs.
- que la commission mutualisation de la CCVSA propose la mise en place d'une « mutuelle communale », ce terme étant impropre. Le Conseil considère que ce n'est pas le rôle de la commune et préfère laisser le choix aux administrés de choisir leur complémentaire santé.
- que la nouvelle responsable de la DREAL souhaite une étude paysagère pour le projet de ponton de pêche à l'aire de loisirs. Cette dernière serait financée par la DREAL, Parc du Marais Poitevin, la Fédération de pêche et la commune.

Mr Le Maire propose :

- que la fête de la musique ait lieu comme l'an passé au « Bistrot Cœur de Vendée ».

L'opportunité va leur être proposée.

- une nouvelle festivité intitulée « Saint Pierre a du talent ». La date estivale sera transmise ultérieurement.

Mr Le Maire rappelle les dates des élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022 de 8h à 19h. Les permanences sont tenues par les conseillers municipaux. Les électeurs souhaitant participer aux dépouillements sont priés de se faire connaître au secrétariat au 02 51 00 70 12 ou contact@mairiesaintpierreleieux.fr.

Mme LEGER Marielle informe qu'une plaque Telecom est instable au niveau de l'Eglise de Chalais.

Prochain conseil le 11 avril 2022 à 19 h 15

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 24 mars 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 18 Mars 2022

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2022

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien, HERBRETEAU Tom, MOINARD David, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de BARDE Mickaël), Maire.

Etaient excusés : Mme CHABIRAND Fanny, MM BARDE Mickaël (Pouvoir à HENRIET Christian) et PHELIPEAU Grégoire

Etait absent : Mr CAQUINEAU Bastien

Etait secrétaire : Mme METEAU Delphine

Votants : 11 dont 1 pouvoir

Absents en début de séance : MM CHARNOLÉ David et VALADE David

Proposition prêt travaux multi-commerce et voirie

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à sa rencontre avec Mr VIGUIER, receveur municipal, un point a été fait sur la situation financière de la commune. Le délai entre la réalisation des travaux, la réception des subventions et du FCTVA étant long, il serait souhaitable de réaliser un emprunt de 500 000 € pour les travaux du multi-commerce et voirie considérant les taux encore bas actuellement. Suite aux propositions demandées au Crédit Mutuel Océan, au Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et à La Poste, Le Conseil accepte d'effectuer un emprunt de 395 000 € sur le budget communal auprès du Crédit Agricole pour une durée de 20 ans aux taux de 1,58 %, mensualités de 5 768 € 31 trimestrielles + frais de dossier de 395 € complété par un prêt relais de 105 000 € en attente du FCTVA et des subventions sur une durée de 2 ans au taux fixe de 0,61 %, frais de dossier de 105 €. (Vote : 9 voix pour 1 abstention)

Taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022.

Sydev : Travaux neufs d'éclairage au lieu dit « Mauvais »

Mr le Maire présente l'étude du Sydev concernant les travaux de rénovation du PL n°021-006 – VC 203 suite sinistre détecté dans la visite de maintenance du 21 février 2022. Le montant des travaux s'élève à 930 € HT, taux participation du Sydev 50 %, soit un reste à charge pour la commune de 465 € 00 HT. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Réfection route des Plantes (La Porte de l'Île/Liez)

Mr le Maire informe que la route des plantes à La Porte de L'Île concerne 3 communes limitrophes : Liez, Maillezais et St Pierre Le Vieux. Les élus des 3 municipalités se sont réunis afin de faire le point sur le mauvais état de cette route et ont décidé de contacter une entreprise pour réaliser un devis de réfection. Les travaux seraient d'une longueur de 1 410 ml pour LIEZ, 475 ml pour MAILLEZAIS et 405 ml pour ST PIERRE LE VIEUX. La commune de LIEZ est dans l'attente de devis supplémentaires. Reporté à un conseil ultérieur.

Arrivée de Mr DAVID Valade

Foyer Rural : proposition avenant n°1 lot n°3 Cloisons-Plafonds-Isolation

Mr AUDOUIT présente l'avenant n°1 de Techni Plafonds lot n°3. Retombées des plafonds dans le hall bar pour intégration cassette climatisation. Travaux en moins habillage des embrasures des 3 portes : montant de 42 € 58 HT soit 51 € 10 TTC. Le conseil refuse à l'unanimité cet avenant.

Demande de subvention « JSP- Sèvre Autize »

Le Conseil accepte à l'unanimité d'octroyer une subvention de 150 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers Sèvre Autize. Le centre de secours de Maillezais est à la recherche de pompiers volontaires.

Demande de subvention « Amicale SP Maillezais Maillé »

Le Conseil accepte à l'unanimité d'octroyer une subvention de 400 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Maillezais/Maillé.

Organisation fête de la musique

Mr Le Maire fait part d'un courrier de l'Amicale Laïque qui souhaiterait organiser en partenariat avec la municipalité la fête de la musique comme c'était de coutume avant la crise du COVID. Celle-ci aurait lieu le samedi 18 juin au terrain de Foot. Bistro Cœur de Vendée organisera par ailleurs une fête de la musique le mardi 21 juin. Le Conseil accepte à l'unanimité. La commune se charge de trouver les groupes, d'installer la sono et prêt de matériel, l'Amicale se chargera de la partie buvette et restauration.

Animation sur le Chemin Vendéen vers Compostelle

Mr Le Maire informe que le Bourdon passera sur le territoire de la commune le mercredi 3 août en cours de journée. L'association Vendéenne des Pèlerins de St Jacques propose la pose d'un « clou de Compostelle » et d'un « panonceau » sur un banc, au cœur du centre de La Porte de l'Ile. Le Conseil accepte à l'unanimité et une rencontre avec l'association sera programmée.

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- D'un courrier d'un administré concernant la cession d'une ancienne venelle à Souil. Une réponse lui sera adressée.
- Que Bistro cœur de Vendée confirme son souhait de racheter le fonds de commerce et la licence auprès de la commune.
- Que les travaux de déploiement de la fibre sur la commune commenceront cette année. Qu'un entretien a eu lieu avec l'entreprise concernant la proposition d'implantation de nouveaux poteaux : à étudier lors de la commission voirie du 19 avril prochain.
- Qu'il serait souhaitable que la commission animation se réunisse pour organiser l'opération « St Pierre a du Talent ». Date retenue le mercredi 20 avril à 18h30 et à 19h avec les « Talents » qui se sont fait connaître en mairie.
- Qu'une nouvelle demande de Convivio (prestataire des repas cantine) concernant l'augmentation des matières premières et la répercussion sur le tarif facturé à la commune. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Qu'une visite du clocher de l'église de St Pierre a eu lieu. Un compte rendu sera rédigé sur l'histoire de la cloche à l'intention des administrés.
- Que suite à la demande d'administrés il serait souhaitable d'installer un banc sous les arbres du parking de l'atelier communal. La commission bâtiment va étudier cette demande.
- Que des travaux de remplacement de porte aux vestiaires du foot sont à prévoir ainsi que des travaux d'électricité, une partie du local étant mise à la disposition de la Sté de Chasse prochainement. La commission bâtiment va solliciter des devis.
- Que la fermeture d'une classe sur les 4 paraît inéluctable à la prochaine rentrée scolaire. Suite au sondage auprès des parents d'élèves concernant un éventuel regroupement avec Maillezais, il en ressort que les parents d'élèves de St Pierre s'opposent à ce regroupement mais que les parents d'élèves de Maillezais y sont favorables. À évoquer au conseil d'école de juin.

Prochain conseil le lundi 9 mai 2022 à 19h15, date à confirmer.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 15 avril 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 14 avril 2022

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2022

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, GABORIAU Sébastien, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de MOINARD David), Maire.

Etaient excusés : Mme RAVARD Alexandra, MM MOINARD David (Pouvoir à HENRIET Christian)

Etait absent : MM CAQUINEAU Bastien, CHARNOLÉ David, HERBRETEAU Tom

Etait secrétaire : Mr Grégoire PHELIPEAU

Votants : 11 dont 1 pouvoir

Absent en début de séance pour raisons professionnelles : Mr VALADE David

Convivio : Demande d'indemnisation des surcoûts du service de restauration et avenant à la convention de restauration du 01/01/2021

Mr Le Maire fait part d'un nouveau courrier de CONVIVIO sollicitant une demande d'indemnisation des surcoûts du service de restauration. Les services de l'Etat ont diffusé une circulaire n° 6338 en date du 30 mars 2022, visant à procéder à l'adaptation des conditions de marchés publics de restauration par l'application immédiate de la théorie de l'imprévision pour les marchés en cours.

Le montant de l'imprévision à facturer pour la période d'analyse entre le 1^{er} septembre 2021 et 28 février 2022 serait de 515 € HT. Une seconde démarche de chiffrage de l'imprévision sera engagée en septembre afin d'appréhender les surcoûts constatés entre le 1^{er} mars et 31 août 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le paiement de l'imprévision d'un montant de 515 € HT pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 28 février 2022 (8 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention).

Il informe qu'il est également nécessaire délibérer sur l'avenant au marché débuté au 1^{er} janvier 2021 concernant l'augmentation de 6.5 % du prix de la prestation pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2022 et 31/12/2022. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'augmentation comprenant que celle-ci est à titre exceptionnelle en raison de pandémie et de la guerre en Ukraine (8 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention).

Autorisation d'adhésion à la médiation préalable obligatoire

Le Centre de gestion de la Vendée s'est porté candidat à l'expérimentation de la médiation obligatoire en matière de litige de la fonction publique territoriale. Ainsi, en qualité de tiers de confiance, le centre de gestion peut intervenir comme médiateur dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. Le Conseil accepte à l'unanimité de signer la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion de la Vendée.

Proposition de création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Mr Le Maire Informe le Conseil que sur proposition du Centre de Gestion, l'Adjoint technique peut être nommé Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe. Il convient pour cela de créer le poste à compter du 1^{er} juin 2022 à raison de 30 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de créer le poste et de nommer l'agent.

Proposition de création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Mr Le Maire Informe le Conseil que sur proposition du Centre de Gestion, l'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe peut être nommé Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe. Il convient pour cela de créer le poste à compter du 1^{er} septembre 2022 à raison de 30.27 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de créer le poste et de nommer l'agent.

Réhabilitation d'un multicommerce : choix des entreprises

Mr AUDOUIT présente le rapport de l'architecte concernant l'ouverture des plis. Il propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 01 – Désamiantage	Amiante Déconstruction Services pour un montant de 8 381 € 35 HT
Lot n° 03 – Charpente bois	Entreprise Menuiserie PORCHET pour un montant de 20 864 € 70 HT
Lot n° 04 – Menuiseries extérieures	Entreprise Menuiserie PORCHET pour un montant de 41 491 € 00 HT
Lot n° 07 – Revêtements de sol	Entreprise DUCEPT pour un montant de 16 137 € 80 HT
Lot n° 08 – Peinture – ITE	Entreprise RAFENEAU pour un montant de 39 995 € 45 HT
Lot n° 11 – Électricité CFO – CFA	Entreprise COMELEC pour un montant de 23 854 € 00 HT

Le Conseil demande une renégociation concernant les lots :

Lot n° 02 – Démolition – Gros-œuvre – Couvertures tuiles

Lot n° 05 – Menuiseries intérieures

Lot n° 06 – Plâtrerie – Isolation – Faux-plafond

Les lots n° 09 – Serrurerie – Métallerie et n° 10 – Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires étant considérés comme infructueux ou non pourvus sont donc à relancer.

(Vote : à l'unanimité).

Arrivée de Mr VALADE David

Réhabilitation du multicommerce et ses abords : plan de financement

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les abords du multicommerce ne sont pas compris dans le marché de réhabilitation du commerce. L'estimatif des abords s'élèverait à 138 647.50 € HT. Le Conseil accepte à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de « Soutien aux projets des communes et intercommunalités » d'un montant de 203 214.18 € pour le bâtiment et commerce et 69 323.75 € pour les abords.

Voirie : choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, confirme le choix de la commission voirie et retient l'entreprise COLAS France Etablissement de FONTENAY LE COMTE pour un montant de 152 043 € 25 HT soit 182 451 € 90 TTC comprenant la tranche ferme et les tranches optionnelles 1 et 2 avec un début des travaux fin mai début juin.

Voirie : demande de subvention Conseil Départemental

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour les travaux voirie d'un montant de 20 000 €.

Aménagement sécurité entrée de Chalais et Rue de la Noue à Souil : Amendes de police

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de subvention au titre des amendes de police programme 2022 concernant les travaux d'aménagements sécurité de l'entrée du bourg de Chalais et de la rue de la Noue.

Porte vestiaires football : choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal demande un devis de porte intermédiaire à l'entreprise VTM de Fontenay Le Comte qui est la seule à avoir répondu à notre demande.

Accessibilité rampe Eglise St Pierre : choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'entreprise COLAS de Fontenay le comte d'un montant HT de 8 505 € pour la mise aux normes accessibilité place parking et accès de l'Eglise St Pierre avec l'installation d'une rampe.

Mr GABORIAU sort de la salle étant concerné par le sujet.

Demande de convention de servitudes avec Enedis

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis doit effectuer des travaux concernant le raccordement d'une stabulation de vaches laitières

avec panneaux photovoltaïques sur le pan sud de la nouvelle construction (Permis de construire N° 085 265 20 F 0008 du 11 décembre 2020) au lieu-dit les «Vounes». Les travaux envisagés doivent emprunter le domaine public communal sur la parcelle ZR 136. Le Conseil accepte à l'unanimité de signer la convention de servitude avec Enedis.

Ponton de pêche accessible au PMR à l'aire de loisirs « Yvon THIBAUDEAU »

Le Conseil accepte avec 9 voix pour et 2 voix contre de renoncer au projet d'installation d'un ponton de pêche PMR à l'aire de loisirs, les parties extérieures, DREAL, IBSM, Fédération de pêche, ne s'étant pas entendues sur l'emplacement.

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- Pose du clou St Jacques de Compostelle aura lieu le 03/08/2022 à l'ancien point I à La Porte de L'Ile
- Qu'un administré a évoqué le souhait d'acheter à la commune un garage au niveau de la boulangerie. Une réponse de refus va lui être apportée, le projet planifié prévoyant un espace public à la place des garages.
- Que des recherches dans les archives communales ont confirmé que la venelle de Souil déjà évoquée appartenait toujours à la commune dans l'état actuel des choses.
- Qu'une dernière médiation va être faite auprès de la propriétaire de la prairie jouxtant l'aire de loisirs afin de créer un espace de parking pour usagers
- Que la commission animations va se réunir le 4 juin prochain afin d'évoquer la fête de la musique avec l'Amicale Laïque
- Que le camion et un de nos employés seront dédiés à la commune de MAILLEZAIS une demi-journée à charge de retour.

Mr GABORIAU informe que le SyCODEM souhaite mettre en place un rassemblement de contenants des particuliers. Une convention doit être signée entre le SyCODEM et la Collectivité. La commune devra faire le point sur les emplacements définitifs, des pastilles au sol seront placées afin d'indiquer à chacun où déposer les bacs.

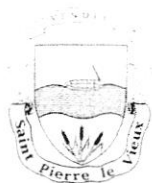
Mr THEBAUT André fait part de la réunion avec le Marais Mouillé au sujet du projet de barrage juste en amont du port de La Porte de L'Ile.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 20 mai 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 17 mai 2022

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2022

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, GABORIAU Sébastien, HERBRETEAU Tom, MOINARD David, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de CHARNOLÉ David), Maire.

Etaient excusés : Mme CHABIRAND Fanny, Mr CHARNOLÉ David

Etaient absents : MM CAQUINEAU Bastien, PHELIPEAU Grégoire

Etait secrétaire : Mr MOINARD David

Votants : 12 dont 1 pouvoir

Absent en début de séance pour raisons professionnelles : Mr VALADE David

Demande d'acquisition de deux portions de parcelles communales par deux particuliers

Mr Le Maire fait part de 2 demandes de particuliers souhaitant acquérir 2 parcelles communales au village de Souil. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité propose de ne pas procéder à une réponse ferme pour le moment concernant la 1^{ère} demande, la parcelle concernée étant attenante au projet du multicommerce et souhaite faire le point avec l'architecte. Un four ou un pain étant sur cette parcelle, une mise en valeur de ce dernier peut être envisagée.

Arrivée de Mr VALADE David

Concernant la 2^{ème} demande, le conseil municipal décide à l'unanimité, de conserver la parcelle communale et de ne pas donner suite à la demande.

Voirie : Réfection « route des Plantes » (La Porte de L'Ile/Liez)

Mr GABORIAU informe qu'une réunion s'est tenue entre les 3 communes (Liez, Maillezais et St Pierre Le Vieux) concernant la route allant des Plantes à La Porte de L'Ile.

Le 9 juin dernier, la mairie de LIEZ a transmis un mail informant que l'entreprise RINEAU TP avait été retenue pour la réalisation des travaux lors de leur séance du 7 juin 2022. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise RINEAU TP de MAILLEZAIS concernant la partie saint pétruscaïne dont le montant des travaux s'élève à 9 543 € 87 HT soit 11 452 € 64 TTC.

Abords multicommerce : Choix de l'architecte

Mr AUDOUIT informe que plusieurs architectes paysagistes ont été contactés afin d'établir une proposition pour les abords du multicommerce et présente les différentes propositions. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré retient la proposition de Mme MOUNERON Béatrice de LES SABLES D'OLONNE pour un montant de maîtrise d'œuvre de 13 247 € 50 HT pour un estimatif de travaux de 124 500 € 00 HT (11 voix pour – 1 abstention) sous réserve de l'obtention des subventions départementales dont la réponse est à venir.

Multicommerce : Choix des entreprises suite à renégociation

Mr AUDOUIT rappelle que suite à la séance du 16 mai dernier, il a été décidé de lancer une renégociation pour les lots suivants :

Lot n° 02 « Démolition – Gros œuvre – Couvertures tuiles »

Lot n° 05 « Menuiseries intérieures »

Lot n° 06 « Plâtrerie Isolation Faux plafonds »

Après analyse des nouvelles propositions des entreprises, le conseil municipal a retenu les entreprises suivantes (10 voix pour – 2 voix contre) :

Lot n° 02 « Démolition – Gros œuvre – Couvertures tuiles »	SN BILLON de MAILLEZAIS pour un montant de 107 466 € 00 HT
Lot n° 05 « Menuiseries intérieures »	MENUISERIE PORCHET de RIVES D'AUTISE pour un montant de 14 178 € 33 HT
Lot n° 06 « Plâtrerie Isolation Faux plafonds »	SARL BROSSET de FOUGERE pour un montant de 34 993 € 78 HT

Remboursement transport scolaire 2021/2022 aux familles

Mr Le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 03.06.2019, il avait été décidé de rembourser l'intégralité du forfait annuel transport scolaire d'un montant de 110 € par enfant sur présentation de la facture acquittée (6 enfants sont concernés). Mr Le Maire demande de valider le remboursement uniquement aux familles qui ont fournis la facture acquittée du transport scolaire pour l'année 2021-2022. Avant d'effectuer le remboursement, Mr Le receveur municipal, fera le point sur la situation financière de chacun (impayés ou non au niveau de la cantine et garderie). Le Conseil accepte à l'unanimité.

Demande de modification de secteur scolaire de collège

Le Conseil Municipal accepte de faire une demande de rattachement au secteur du collège de Tiraqueau à compter de septembre 2022 auprès du Conseil Départemental de La Vendée après accord du Conseil d'école (10 voix pour – 2 voix contre), en demandant de conserver pendant un certain temps la possibilité de rester sur le collège de BENET pour les familles.

Réforme de la publicité des actes

A compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. A défaut de délibération au 1^{er} juillet 2022, les actes seront obligatoirement publiés par voie électronique.

A ce jour, le compte-rendu est affiché dans les panneaux, publié sur le site internet et application intramuros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, souhaite conserver la publication des actes actuels soit affichage et dématérialisation par le biais du site et de l'application intramuros.

CCVSA : Modification des statuts

Mr le Maire expose que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise lui a notifié la délibération du 17 mai 2022 portant modification de ses statuts pour modifier la compétence « transport piscine » en élargissant son champ géographique à l'ensemble du territoire de la CCVSA, y compris dans un bassin mobile le cas échéant. Le Conseil accepte à l'unanimité la modification des statuts de la CCVSA.

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- Qu'il sera nécessaire de délibérer au prochain conseil municipal sur la cession d'une parcelle communale coupant la propriété d'un privé suite à la vente de cette dernière.
- Que le « Bistrot cœur de Vendée » va arrêter son activité au 21 juin prochain. Des candidatures spontanées lui ont été transmises. Le conseil propose de recevoir une candidature et de faire le point sur son projet. Le souhait de la municipalité est que les administrés aient un service remis en place rapidement.
- Que 8 candidates sur 28 ont été retenues pour le remplacement de l'accueil du secrétariat de la mairie. Les entretiens individuels vont avoir lieu le 25 juin prochain.
- Qu'un forfait ménage pour une location de salle des fêtes va être facturé en sus à un particulier.

- Qu'un courrier va être transmis au Procureur de la République concernant le tapage nocturne répétitif d'un administré malgré la présence de la gendarmerie et l'intervention de Mr Le Maire.

Mr Le Maire rappelle aux conseillers que suite à leur élection, ces derniers ont un devoir de présence, que ce soit aux réunions de conseil, élections, cérémonies... Il rappelle qu'un conseiller qui refuse, sans excuse valable, d'exercer les fonctions, par exemple d'assesseur d'un bureau de vote, peut être déclaré démissionnaire d'office par le tribunal administratif.

Mr THEBAULT fait savoir que des panneaux indiquant les passages piétons sont mal positionnés. Il serait souhaitable de faire un point.

Mr HERBRETEAU informe que la « route de la Logette » est en mauvais état. Mr GABORIAU précise que les agents techniques font actuellement du point à temps sur les divers chemins communaux et que la « route de la Logette » est incluse à un plan triennal d'entretien de nos voiries.

Mme RAVARD fait savoir qu'un buisson au lieu-dit « Les Cabanes de Mauvais » à venir de la commune de BOUILLE COURDAULT est envahissant et gêne la visibilité.

Mr GABORIAU souhaite que les riverains soient avertis individuellement des travaux de voirie réalisés dans leur rue.

Mr GABORIAU informe que les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable « route des Bas Marais » sont actuellement en cours.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 24 juin 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 21 juin 2022

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2022 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-deux, le onze du mois de juillet à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 5 juillet 2022

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, GABORIAU Sébastien, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire, VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de THEBAULT André), Maire.

Etaient excusés : Mme RAVARD Alexandra, Mr THEBAULT André (Pouvoir à Mr HENRIET Christian)

Etaient absents : Mme CHABIRAND Fanny, MM CHARNOLE David, HERBRETEAU Tom

Etait secrétaire : Mr VALADE David

Votants : 10 dont 1 pouvoir

Ordre du jour

- 1 – Remplacement du secrétariat suite à demande de disponibilité
- 2 – Location gérance du café de Souil : choix du nouveau locataire du fonds de commerce et choix du rédacteur de la convention
- 3 – Point sur la restauration scolaire suite au conseil d'école et proposition de Convivio
- 4 – Multicommerce : choix entreprises suite lots infructueux
- 5 – Proposition de rétrocession d'une conche communale sur le terrain d'un particulier
- 6 – Prairie : dédommagement
- 7 – Questions et informations diverses

Absent en début de séance pour raisons professionnelles : Mr PHELIPEAU Grégoire

Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mr David VALADE, secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2022

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 20 juin 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 20 juin 2022 tel qu'il a été rédigé.

Mr Le Maire informe que la démission de Mr CAQUINEAU Bastien, conseiller municipal, a été entérinée par les services de la sous-préfecture.

1 - Remplacement du secrétariat suite à demande de disponibilité

Mr Le Maire informe que les entretiens individuels ont eu lieu le samedi 25 juin dernier en présence de la commission personnel. 8 candidates avaient été retenues sur les 29 candidatures reçues. Après audition et discussion, il a été proposé de faire un stage d'immersion en mairie pour 2 candidates. Mme Janie SALUDEN est recrutée à l'unanimité en tant qu'agent administratif. Il est nécessaire de créer le poste.

2 - Location gérance du café de Souil : choix du nouveau locataire du fonds de commerce et choix du rédacteur de la convention

Mr Le Maire informe que la candidature de Mme GAUTIER Alexandra a été retenue (7 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention) pour la location gérance du café de Souil.

Mr Le Maire propose un bail à durée indéterminée avec gérance du 14/07/2022 au 30/11/2022 un loyer mensuel de 666 €, la période à partir du 01/12/2022 permettant différentes hypothèses. Les frais d'acte seront totalement pris en charge par la commune pour un montant de 1800 € TTC, ce dernier sera établi par Maître Marion GALERNEAU, avocate à MAILLEZAIS (7 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention).

3 - Point sur la restauration scolaire suite au conseil d'école et proposition de convivio

Mr HENRIET informe que lors du conseil d'école il a été demandé un passage des repas cantine de liaison chaude en liaison froide permettant une diversification plus variée des repas. Un four sera mis à disposition de la commune par le prestataire de services convivio. Le conseil accepte à l'unanimité ce passage en liaison froide.

La proposition a été faite de passer les menus de 4 à 5 composants.

Mme METEAU explique que lorsqu'il y a une entrée, il n'y a pas de fromage par exemple.

Mme LEGER rappelle que les agents de la cantine avaient fait remonter qu'il y avait parfois du gaspillage. Pourquoi ajouter un composant supplémentaire si c'est pour accroître le gaspillage.

Mr BARDE confirme que ce n'est pas nécessaire.

Le Conseil après en avoir délibéré prend la décision à l'unanimité de conserver 4 composants pour l'élaboration des menus et de faire un point après la 1^{ère} période scolaire.

Arrivée de Mr PHELIPEAU Grégoire

4 - Multicommerce : Choix entreprises suite lots infructueux

Mr AUDOUIT rappelle que suite à la séance du 16 mai dernier, il avait été décidé de lancer un nouvel appel d'offres pour lots infructueux :

Lot n° 09 « Serrurerie Métallerie »

Lot n° 10 « Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaires »

Il présente les offres des 2 lots mais souhaite préciser que pour le lot 9, les devis proposés ne correspondent pas à la demande initiale, le bois a été remplacé par des tôles larmées. Interrogation sur la nécessité d'effectuer un permis de construire modificatif.

Mr GABORIAU propose qu'un complément d'information soit demandé avant de délibérer.

Mr HENRIET propose de demander à l'architecte, si l'offre est bien conforme.

Mr AUDOUIT souhaite demander une photo de ce qui était prévu et une photo de ce que les entreprises proposent ainsi de connaître les raisons pour lesquelles les entreprises ont modifié les matériaux.

Mr Le Maire propose de sursoir le délibéré pour ce lot, décision acceptée à l'unanimité.

Mr AUDOUIT présente la seule offre reçue pour le lot 10 « chauffage Ventilation Plomberie Sanitaires »

CARRÉ & Associés de FONTENAY LE COMTE pour un montant de 34 143 € 97 HT. Le conseil retient à l'unanimité cette offre.

5 - Proposition de rétrocession d'une conche communale sur le terrain d'un particulier

Mr Le Maire rappelle qu'une enquête publique n'est pas nécessaire pour rétrocéder aux propriétaires la conche communale scindant la propriété composée des parcelles ZD 141, ZD 143 et ZD 101, cette parcelle étant le domaine privé de la commune.

Mr Le Maire informe que les propriétaires peuvent devenir acquéreurs de la conche par prescription acquisitive trentenaire, la vente n'est pas à envisager (car ils sont déjà propriétaires par le fait même de la prescription). Le conseil accepte la solution de la prescription acquisitive, avec prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur, y compris ceux de bornage le cas échéant (9 voix pour – 1 abstention).

6 - Prairie : dédommagement

Mr Le Maire informe qu'un accord a été trouvé entre la municipalité, la propriétaire et le fermier concernant le terrain jouxtant l'aire de loisirs. Une convention sera conclue entre les 3 intéressés consentie pour une durée de 3 mois de juin à septembre moyennant la somme forfaitaire de 200 € avec tacite reconduction (9 voix pour – 1 abstention).

7 - Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- Que les institutrices souhaitent un changement des rideaux de 3 classes ainsi que l'entrée côté rue des Ecoles. Mr Le Maire se charge de solliciter les devis pour décision à la rentrée.
- Qu'il est possible de bénéficier d'une dotation informatique pour l'école à hauteur de 80%. Les enseignantes proposent l'acquisition de 10 portables. Mr Le Maire de charge de demander des devis pour décision à la rentrée.

Mr AUDOUIT propose de faire installer un local grillagé dans le fond de la salle du foyer rural afin que l'association du tennis de table et la commune puissent ranger du matériel. Il va prendre contact avec l'architecte afin de savoir ce qu'il est possible de faire.

Mr Le Maire informe :

- De nombreux signalements pour vitesses excessives et incivilités en plusieurs points de la commune.

Mr AUDOUIT fait remarquer que certaines personnes signalent des excès de vitesse mais roulent eux-mêmes très vite.

Mr GABORIAU fait remarquer que les incivilités sur les routes départementales sont du ressort de l'agence routière et non de la commune.

Mr Le Maire informe qu'il a suivi les préconisations des services de la DREAL pour refuser la mise en place de poteaux supplémentaires pour l'installation de la fibre, particulièrement dans le site classé.

Mr VALADE se dit outré de voir ces nombreux poteaux fleurir dans les diverses communes.

Mr Le Maire énonce les différentes festivités estivales :

- 14/07 apéritif/préfou, pique-nique ou repas des anciens combattants. Course cycliste annulée en raison des divers travaux de voirie. Concours de pétanque Place des Anciens Combattants.
- 03/08 pose du clou au Point I de La Porte de L'Ile à 15h suivi du pot de l'amitié au port
- 12/08 visite de l'église de Chalais par l'office du tourisme
- 13/08 au 15/08 St Pierre a du talent à l'église de Chalais. Appel à volontaires pour tenir des permanences !

Il précise que certaines festivités sont toutefois incertaines suite à la canicule, en attente des consignes de Mr Le Préfet.

Il informe également qu'il a été proposé que la commune reprenne la fête du « bistrot cœur de Vendée » de fin août. Manquant de temps et de manutention, cette festivité n'est pas retenue pour 2022, à réfléchir pour 2023.

Mr GABORIAU Sébastien propose une location des rideaux de la halle à l'aire de loisirs.

Mr AUDOUIT se pose la question de l'organisation de qui les posera et retirera, charge importante de travail. Question à réfléchir.

Mr Le Maire informe que la protection civile se propose de participer aux diverses commémorations sur la commune, le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Mr BARDE fait remarquer qu'il n'existe pas de lieu de rassemblement sur la commune pour les adolescents. Pourquoi ne pas penser à la création d'un city park, un subventionnement est possible. Il le propose à proximité du kiosque de la mairie.

Mr AUDOUIT pense qu'il serait préférable de l'installer au niveau du terrain de football ou du terrain à côté de l'école.

Mr MOINARD pense qu'il serait plus centralisé au terrain de football.

Mr HENRIET rappelle que le Bourg est en site classé, ce qui implique de solliciter les services de la DREAL pour avis.

Mme LEGER souligne que celui réalisé à NIEUL est également en site classé. Le terrain de foot est bien centralisé.

Mr BARDE va se renseigner sur le financement d'un projet éventuel.

Mr AUDOUIT souhaite que les travaux réalisés par la COLAS dans les allées des cimetières soient contrôlés afin d'éviter des raccords.

Mr GABORIAU fera le point. Il signale qu'effectivement l'entreprise ne souhaite pas toujours réaliser ce qui a été convenu. Les mises au point sont faites avec notre maîtrise d'œuvre, Mr GIRAUD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 12 juillet 2022

Le Secrétaire de séance,
David VALADE



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 septembre 2022 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de septembre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 6 septembre 2022

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir de Mr GABORIAU Sébastien), BARDE Mickaël (Pouvoir de Mr PHELIPEAU Grégoire), CHARNOLÉ David, HERBRETEAU Tom, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de Mr MOINARD David), Maire.

Etaient excusés : MM GABORIAU Sébastien (Pouvoir à Mr AUDOUIT Claude), MOINARD David (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), PHELIPEAU Grégoire (Pouvoir à Mr BARDE Mickaël)

Etait secrétaire : Mr THEBAULT André

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Ordre du jour

- 1 – Demande exceptionnelle de subvention association marcheurs coureurs
- 2 – Demande du bistrot « Le Pacotier » concert le 16 septembre 2022
- 3 – Multicommerce : Choix de l'entreprise lot 9 serrurerie métallerie suite lot infructueux
- 4 – Suppression de 2 postes et modification du tableau des effectifs suite CT du 11/07/2022
- 5 – Point sur l'utilisation de la salle des fêtes
- 6 – Point sur l'utilisation du foyer rural
- 7 – Point sur l'utilisation de l'aire de loisirs
- 8 – Bar tabac : réflexion sur la poursuite du contrat gérance après le 30 novembre 2022
- 9 – Questions et informations diverses

Absent en début de séance pour raisons professionnelles : Mme CHABIRAND Fanny

Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;

Il est décidé de nommer Mr André THEBAULT, secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2022

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2022 tel qu'il a été rédigé.

1 – Demande exceptionnelle de subvention association marcheurs coureurs

Mr BARDE Mickaël étant président de cette nouvelle association quitte la salle.

Mr Le Maire présente la demande de subvention de cette nouvelle association créée récemment sur la commune ayant pour objectif de marcher ou courir sur le territoire de la commune. Cette subvention permettrait

de répondre aux besoins de départ de l'association. Une quinzaine d'adhérents la forme à ce jour. Après discussion, il est décidé d'attribuer à l'unanimité la somme de 200 €.

Retour de Mr BARDE Mickaël

Arrivée de Mme CHABIRAND Fanny

2 – Demande du bistrot « Le Pacotier » concert le 16 septembre 2022

Mr Le Maire informe que Mme Alexandra GAUTIER envisage d'organiser un concert au bistrot « Le Pacotier » le vendredi 16 septembre prochain et sollicite le prêt de matériels (ganivelles, tables, chaises, tivolis) pour la bonne organisation de cette soirée.

Après concertation avec les adjoints, il est envisagé d'étudier une participation financière pour le prêt de matériel en général à compter de janvier 2023.

Mme METEAU propose que le paiement soit immédiat.

Mr AUDOUIT rappelle que le prêt est gratuit pour les associations.

Mr THEBAULT tient à faire remarquer qu'il serait logique d'aider le seul commerce de la commune.

Mr HENRIET rappelle que le fonds de commerce appartient à la commune.

Mr VALADE précise que le matériel doit être en bon état s'il doit être loué, ce n'est actuellement pas le cas du tivolis.

Mme METEAU informe que des associations telles que l'APE, La Fraternelle... peuvent louer du matériel (tables, tivolis...).

Mr CHARNOLE évoque qu'il faut faire attention à ne pas faire de la concurrence aux entreprises ayant cette activité de location, ce qui peut être déloyal.

Après en avoir discuté, il est décidé avec 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de prêter gracieusement à titre exceptionnel le matériel pour cette soirée, à l'exception du tivolis estimé dangereux. La décision concernant la location sera prise ultérieurement.

3 – Multicommerce : Choix de l'entreprise lot 9 serrurerie métallerie suite lot infructueux

Mr HENRIET rappelle qu'il avait été décidé de lancer un nouvel appel d'offres pour le lot 9 « serrurerie métallerie », la décision n'avait pas été validée lors du dernier conseil municipal car une interrogation s'était posée au sujet des platelages des marches et palier, les propositions des entreprises ne correspondaient pas à la demande du DCE.

Après renseignements pris auprès de l'architecte, Mr LUCAS de FRENESIS, ce dernier précise que les 2 entreprises ont répondu sur les mêmes prestations. Le DCE sollicitait de faire des marches en bois dans un caisson métallique or les entreprises ont mis en garde l'architecte sur l'aspect plus glissant de la surface bois. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de remplacer le bois par une tôle larmée.

Mr Le Maire présente les 2 propositions reçues pour le lot 9 « serrurerie métallerie ».

Le Conseil après en avoir délibéré retient la proposition de l'entreprise VTM de FONTENAY LE COMTE pour un montant de 9 188 € HT (13 voix pour -1 abstention).

4 – Suppression de 2 postes et modification du tableau des effectifs suite CT du 11/07/2022

Mr HENRIET rappelle que lors du Conseil Municipal du 16 mai dernier, il avait été créé deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe par avancement de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Ce dernier s'est réuni le 11 juillet dernier et a accepté à l'unanimité du collège des représentants des collectivités territoriales et du collège des représentants du personnel de supprimer les 2 postes précédents : Adjoint technique territorial et adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Le tableau des effectifs doit être modifié en conséquence à compter du 1^{er} septembre 2022.

Mr VALADE demande si le poste de Mr CHATAIGNER Alain en retraite doit être conservé. Le dossier doit également être transmis au Comité Technique pour validation de la suppression du poste.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité ces suppressions de poste et approuve la mise à jour du tableau des effectifs communaux.

5 – Point sur l'utilisation de la salle des fêtes

Mr Le Maire informe que certains usagers de la salle des fêtes ne respectent pas les consignes notifiées dans le contrat de location lors de l'utilisation de la salle, il propose éventuellement de prévoir une limitation du niveau sonore.

Mr CHARNOLÉ évoque 2 possibilités (limiteur sonore et limiteur mécanique moins coûteux).

Mr HENRIET rappelle qu'il s'agit tout simplement de bon sens.

Après discussion, une réflexion suivra sur la mise en place ou non de la limitation sonore.

Mr Le Maire expose que la salle des fêtes est régulièrement réservée et que les états des lieux sont principalement le samedi ou dimanche, les locations étant à la journée. Il est nécessaire de prévoir 1 élu pour ces remises de clés. A l'instar de ce qui est pratiqué dans de nombreuses communes, la réunion d'adjoints propose uniquement un forfait location week-end aux usagers avec un état des lieux le vendredi matin et retour des clés en mairie le lundi matin qui serait géré par le secrétariat à partir de janvier 2023.

Le conseil accepte 13 voix pour et 1 abstention la location unique des week-ends.

Une réflexion sera menée pour la tarification lors de la révision des tarifs au mois de novembre.

6 – Point sur l'utilisation du foyer rural

Mr AUDOUIT informe qu'il n'a pas réceptionné les devis concernant l'installation de grilles.

Mr AUDOUIT pense que le bar doit être remis en état avant de programmer l'inauguration de la salle.

De même que de prévoir l'achat de tables et chaises en fonction du nombre de personnes que la salle peut recevoir. Il pense qu'elle pourrait être louée pour des repas familiaux.

Mr HENRIET rappelle qu'il y aurait la problématique du parking, possible cependant dans le champ au bout de l'impasse de la Doue.

Mr AUDOUIT pense qu'il faut réfléchir à la location ou non de cette salle aux particuliers.

Mme RAVARD demande si actuellement les salles utilisées par les associations sont payantes ou gratuites. Actuellement utilisation gratuite pour les associations.

Mr THEBAULT propose que cette salle soit utilisée principalement par les associations, pour des assemblées générales par exemple.

Mme RAVARD propose un forfait annuel pour les associations.

Il est décidé de réfléchir aux différentes propositions.

Le Conseil valide les derniers ajustements dans l'entrée pour programmer l'inauguration.

7 – Point sur l'utilisation de l'aire de loisirs

Mr Le Maire informe que certains usagers de l'aire de loisirs ne respectent pas les consignes notifiées dans le contrat de location, il propose éventuellement de prévoir une limitation du niveau sonore.

Mr CHARNOLÉ précise qu'il n'est pas possible de limiter le son à l'aire de loisirs, la seule possibilité est l'installation d'une horloge pour couper le son.

Mr HENRIET informe que le détecteur pour la lumière est cassé, le remplace-t-on pour avoir uniquement la lumière sous le préau ?

Ou uniquement location avec les adaptateurs qui permettent d'obtenir la lumière et l'électricité.

En réflexion pour la saison prochaine que ce soit la limitation du son ou la remise en fonction du détecteur de lumière.

8 – Bar tabac : réflexion sur la poursuite du contrat de gérance après le 30 novembre 2022

Mr HENRIET rappelle les faits et informe que la décision devra être obligatoirement prise au prochain conseil d'octobre.

Différentes options sont possibles :

Poursuite du bail avec la famille MICHONNEAU de 3 ans soit jusqu'au 30 novembre 2025 pour la commune.

Bail de 3 ans avec la famille MICHONNEAU et Alexandra GAUTIER si celle-ci rachète le fonds de commerce.

Mr HENRIET informe que Mme GAUTIER a commencé à faire expertiser le fonds de commerce (incluant la licence IV) et évoque une estimation inférieure à 15 000 €.

Le tabac et la française des jeux ne sont pas mis en place pour le moment.

De bons retours sont faits, concernant la restauration en particulier.

Mr AUDOUIT expose que si l'on ne perd rien (loyer Mr MICHONNEAU et perception loyer Mme GAUTIER) pas d'objection pour prolonger de 3 ans.

Mr VALADE pense que se serait valorisant pour Mme GAUTIER de posséder le fonds de commerce.

Mr CHARNOLE demande s'il peut être ajouté dans le contrat caution solidaire cela permettrait que les loyers soient payés même en cas de liquidation.

Lors du prochain conseil, il faudra

- Soit voir pour vendre le fonds de commerce et à quel prix
- Soit poursuivre le bail de 3 ans avec la famille MICHONNEAU
- Soit arrêter l'activité (hypothèse qui existe mais qui n'est pas souhaitée, en particulier par le maire)

Mme RAVARD informe que les administrés se posent beaucoup de questions entre l'activité du café et la création du multicommerce.

Mr CHARNOLE demande si Mr MICHONNEAU a émis le souhait de vendre son bien. La demande n'a pas été évoquée avec lui à ce jour, du moins pas de proposition chiffrée.

Le conseil accepte avec 13 voix pour et 1 voix contre de réfléchir sur la poursuite du contrat de gérance après le 30 novembre prochain lors du conseil d'octobre.

9 - Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- Que le point sur les travaux voirie sera évoqué à la prochaine réunion
- Que la commission voirie doit se pencher sur le questionnement de l'installation de miroirs dans divers endroits de la commune.
- Qu'une réflexion pour un 2^{ème} columbarium au cimetière de St Pierre est en cours.
Mr THEBAULT propose un mur de cases mais n'est pas certain d'avoir la place suffisante.
Mr HENRIET propose que la commission bâtiments se rende sur place.
Mr AUDOUIT pense qu'il faut optimiser la place.
Mr THEBAULT rappelle que les urnes peuvent également être posées sur la pierre tombale.
- Qu'il a reçu 2 représentants pour l'éventuel réalisation d'un city parc. De nombreuses communes en ont réalisé dernièrement avec un subventionnement possible à 70%.
Mr HENRIET propose la création d'une commission pour travailler sur ce dossier. MM BARDE, HENRIET, THEBAULT et AUDOUIT se proposent.
Réunion prévue le 04/10/2022 à 19h en mairie.
- Qu'il a reçu un courrier de Mr Le Préfet de Région l'informant que notre commune était éligible à une aide à l'investissement pour les entreprises. Un complément d'information va être sollicité.
- Que la réunion publique concernant le regroupement des bacs a eu lieu.
Mr THEBAULT fait remarquer que, selon les plans du Sycodem, les rippers ne doivent pas traverser la route mais les administrés doivent le faire pour déposer leur bac...
La mairie prendra le temps de répondre en tenant compte des remarques et demandes des administrés.
- Qu'un camion de 40 tonnes s'est retrouvé sur les chemins des Marais suite à la déviation Maillezaïs/Doix. L'agence routière nous informe que seule la gendarmerie peut intervenir pour verbaliser.

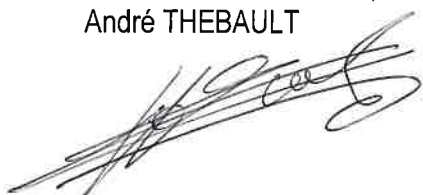
Départ de Mr HERBRETEAU Tom

- Que la commune va investir dans de petits gobelets pour servir dans les différentes festivités de la commune.
- Que des devis vont être sollicités pour la réalisation du bulletin municipal
- Que les inscriptions pour La Joséphine sont effectuées par le biais du site de La Roche Sur Yon, nous ne connaissons pas le nombre d'inscrits pour la logistique.
La nouvelle association Marche ou Court à St Pierre balisera le sentier pour la marche du 9 octobre 2022 et encadrera la traversée du bateau à chaînes.
- Que des travaux vont être effectués dans le logement du presbytère avant une remise en location.
- Que l'éclairage public soit modifié pour cet hiver (arrêt à 22h et allumage à 6h30). Le Sydev va être contacté pour la mise à jour.
- Que le repas du CCAS aura lieu à la salle des fêtes le samedi 26 novembre pour les plus de 65 ans.
Prochaine réunion CCAS le vendredi 23 septembre à 18 h 00.
- Que le suivi des défibrillateurs est effectué par Mr Grégoire PHELIPEAU
Mr VALADE demande que l'on vérifie qu'il était bien prévu une formation lors de l'installation des nouveaux défibrillateurs.
- Qu'il a reçu divers devis (tivolis, grilles d'exposition, tables...) et demande qu'ils soient étudiés par la commission bâtiment.
- Que la fibre serait disponible sur les villages de Chalais et La Porte de L'île
- Que le poteau téléphonique à Mauvais est en attente de dépannage depuis la mi-août

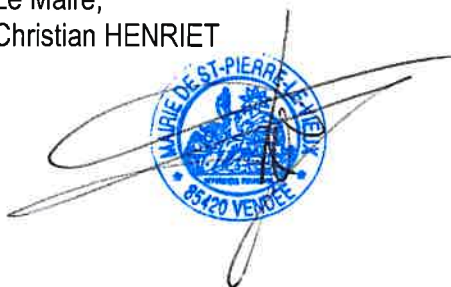
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 15 septembre 2022

Le Secrétaire de séance,
André THEBAULT



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Octobre 2022 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 18 octobre 2022

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël), PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André et HENRIET Christian (Pouvoir de Mme LEGER Marielle), Maire.

Etaient excusés : Mme LEGER Marielle (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), MM BARDE Mickaël (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien), CHARNOLE David, MOINARD David, VALADE David

Etait absent : Mr HERBRETEAU TOM

Etait secrétaire : Mr AUDOUIT Claude

Votants : 9 dont 2 pouvoirs

Ordre du jour

- 1 – Demande de subvention conciliateurs
- 2 – Bar tabac : Décision sur la poursuite du contrat de gérance après le 30 novembre 2022
- 3 – CCVSA : Ouverture du GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)
- 4 – Centre des Finances Publiques : Effacement surendettement
- 5 – Convivio : Avenant à la convention de restauration au 01/01/2021 révision des tarifs
- 6 – Zone AFR (Aide à la Finalité Régionale)
- 7 – Vendée Habitat : Modification règlement de lotissement suite à vente de logement
- 8 – Sydev : Electricité bâtiments communaux
- 9 – City Parc : Choix de l'entreprise
- 10 – Foyer rural : Choix entreprise local rangement tables...
- 11 – Sycodem : Convention regroupement des bacs
- 12 – Repas des aînés : Validation de l'animation
- 13 – Questions et informations diverses

Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mr Claude AUDOUIT, secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 12 septembre 2022

Mr le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2022 tel qu'il a été rédigé.

1 – Demande de subvention conciliateurs

Mr Le Maire présente la demande de subvention de l'association des conciliateurs qui permet d'apaiser

- Les problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, élagages, nuisances)

- Les différends entre propriétaires et locataires
- Les litiges sur les baux ruraux...

Après discussion, il est décidé d'attribuer à l'unanimité la somme de 40 €, spécifiée sur le document transmis.

2 – Bar tabac : Réflexion sur la poursuite du contrat de gérance après le 30 novembre 2022

Mr Le Maire informe que plusieurs hypothèses sont possibles

- Confirmation du non renouvellement du bail commercial à compter du 1^{er} décembre 2022 donc restitution des locaux vides à cette date. Où peut-on déplacer le bar tabac ?
- Renouvellement du bail entre Mr MICHONNEAU et propriétaire du fonds de commerce (actuellement mairie) pour une durée de 3 ans.

La commission des adjoints propose la prolongation du bail 3-6-9.

Mr GABORIAU demande si Mme GAUTIER est satisfaite de son activité et si renouvellement du bail le montant du loyer reste le même.

Mr HENRIET répond qu'au dernier contact qu'il a eu, Mme GAUTIER semble satisfaite alors qu'elle n'a pas encore eu les accords pour la mise en place du tabac et des jeux de la Française des Jeux, toujours en attente. Il confirme que le propriétaire est conscient qu'il sera nécessaire de réaliser des travaux si la gérante souhaite poursuivre l'activité dans le café.

Mr PHELIPEAU demande si le propriétaire a énoncé les travaux à effectuer éventuellement.

Mr HENRIET informe que cela a effectivement été évoqué oralement.

Après en avoir délibéré, il est décidé la prolongation du bail du 01/12/2022 au 30/11/2025 (8 voix pour et 1 abstention).

3 – CCVSA : Ouverture du GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)

Mr Le Maire informe que la convention principale a été signée et délibérée au Conseil Communautaire du 5 juillet 2022 et doit être complétée par une convention bilatérale entre la CCVSA et la commune.

Le dépôt et l'instruction peuvent être dématérialisés par téléprocédure via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), ce service est en place depuis le début de l'année (lien sur le site de la commune).

Le Conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la signature de la convention.

4 – Centre des Finances Publiques : Effacement surendettement

Mr Le Maire informe que le Centre des Finances Publiques demande une délibération du Conseil Municipal pour effacer la dette d'un administré d'un montant de 133 € 75 (cantine garderie) suite à la validation du dossier lors de la commission de surendettement du 7 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'effacement du surendettement d'un montant de 133 € 75 (6 voix pour – 2 voix contre – 1 abstention). Le maire réitère son désaccord avec une telle procédure qui selon lui ne laisse pas vraiment le choix au conseil considérant que cela devrait être une décision simple de la Trésorerie.

5 – Convivio : Avenant à la convention de restauration au 01/01/2021 révision des tarifs

Mr Le Maire fait part d'un nouveau courrier de CONVIVIO sollicitant une demande de révision des tarifs suite

- Evolution des prix alimentaires et pénuries (+ 17%)
- Evolution du SMIC et impact sur les coûts des personnels (+ 8%)
- Evolution du prix des emballages et des matériels en inox (+ 20% emballage / + 60% bac)
- Evolution des prix des énergies (+ 450 %)
- Evolution du carburant et des coûts de transport (+ 25%)

Lors du conseil municipal du 16 mai dernier, le conseil avait accepté l'augmentation des tarifs des repas à compter du 1^{er} avril 2022.

Le conseil après en avoir délibéré, accepte le nouvel avenant à la convention de restauration à compter du 1^{er} novembre 2022 concernant la révision des tarifs (8 voix pour – 1 abstention).

6 – Zone AFR (Aide à la Finalité Régionale)

Mr Le Maire présente les principales dispositions spécifiques applicables aux différentes catégories d'aides concernant l'entrepreneuriat, notre commune étant incluse dans le zonage adapté par la commission européenne pour la période 2022-2027 (3 communes sur le territoire de la CCVSA sont éligibles). Un document détaillé et un contact sont à disposition au secrétariat de la mairie. Un condensé du document a été mis en ligne sur le Facebook mairie.

7 – Vendée Habitat : Modification règlement de lotissement suite à vente de logement

Vendée Habitat est propriétaire de 3 maisons dans le lotissement au village de La Porte de L'Ile et vend le logement situé au 33 rue de Saint Pierre à ses locataires occupants. Cette vente s'inscrit dans le cadre du plan de vente de la Convention d'utilité sociale 2019 – 2024.

Un remaniement cadastral est nécessaire pour détacher la parcelle de la maison vendue, des autres maisons restant propriété de Vendée Habitat.

Or, dans le règlement de lotissement établi en 1982, il est stipulé que « toutes subdivisions, de quelque origine qu'elles soient, sont strictement interdites ».

Le notaire, rédacteur de l'acte indique que la vente ne peut être régularisée en l'état et sollicite une modification du règlement qui serait rédigé ainsi « la subdivision des lots est autorisée ».

Mr THEBAULT évoque que la vente de ce genre de bâtiments est fréquente.

Mme METEAU demande si les frais de bornage seront à la charge de la commune.

Mr GABORIAU lui précise qu'ils seront à la charge de Vendée Habitat.

Mr AUDOUIT confirme les dires de Mr GABORIAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du règlement de lotissement suite à vente de logement.

8 – Sydev : Electricité bâtiments communaux

Mr Le Maire informe les membres qu'il a été contacté par les services du SyDEV le prévenant de l'augmentation des tarifs électricité pour 2023. Le tarif réglementé sera plus intéressant que le tarif habituel. Il faut savoir toutefois que le tarif réglementé ne peut pas être appliqué pour l'éclairage public et le regroupement scolaire, celui-ci excédant la puissance de 36 kw.

Mr AUDOUIT précise que les leds sont moins chères mais la pose de ces dernières plus chère.

Mr PHELIPEAU s'interroge sur la pertinence de prendre le tarif réglementé pour des bâtiments qui n'ont pas de consommation.

Mr GABORIAU demande s'il sera possible de sortir du tarif réglementé.

Mr HENRIET confirme que le contrat pour le tarif réglementé sera conclu pour une durée de 1 an.

Mr PHELIPEAU demande s'il ne serait pas judicieux de réaliser un audit concernant la consommation électrique, se renseigner afin de savoir qui pourrait le réaliser.

Mr AUDOUIT répète que les radars au regroupement scolaire sont inutiles et consommateurs d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du tarif réglementé (3 voix pour – 6 abstentions).

Mr AUDOUIT s'interroge sur la consommation importante d'énergie au regroupement scolaire.

Mr PHELIPEAU propose d'apporter une caméra thermique et de faire le tour des bâtiments.

Mr AUDOUIT rappelle que la déperdition de la chaleur dans la plupart des cas est due aux ouvertures.

Mr PHELIPEAU informe qu'une institutrice a évoqué lors de sa réunion de rentrée scolaire de laisser les portes ouvertes suite à la COVID y compris cet hiver. Mr HENRIET précise que les consignes du Ministère sont d'aérer toutes les heures.

Mr AUDOUIT propose de faire le nécessaire de suite concernant l'arrêt des radars. Il va contacter un artisan.

9 – City parc

Mr Le Maire explique que 2 sociétés ont présenté un dossier et devis pour la réalisation d'un city parc. La commission se penche sur la société PVC qui a présenté 2 propositions

- City parc sans skate parc 63 800 € 00 HT
- City parc avec skate parc 98 593 € 00 HT

La municipalité pourrait prétendre à un subventionnement à hauteur de 70% à 80 %.

La question d'ailleurs l'emplacement interroge, terrain de football ou parc de la mairie. Ce dernier étant en site classé, Mr Le Maire va rencontrer ce mercredi, l'inspectrice de la DREAL afin d'étudier plusieurs dossiers et déplore ce qu'il considère comme un grand pouvoir de la part de ce genre d'administrations.

Mr GABORIAU s'interroge sur le fait de commencer un autre projet alors que le chantier multicommerce vient de commencer et qu'il s'agit d'un dossier important.

Mr AUDOUIT rejoint Mr GABORIAU et précise que ce dossier a juste été évoqué cet été, peut-être ne pas aller trop vite. Il en a discuté avec des administrés de La Porte de L'Île du fait qu'il y avait des city parcs un peu partout autour de la commune. Est-ce nécessaire d'en réaliser un de plus ? Il faut penser qu'il est nécessaire de terminer les dossiers en cours (multicommerce, foyer rural, rideaux école...)

Mme METEAU et Mr PHELIPEAU pensent qu'il faut prendre le temps de la réflexion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite reporter le projet (5 voix pour le report) et 4 voix pour le lancement du projet maintenant. Le projet est reporté.

10 – Foyer rural : choix entreprise local rangement tables...

Mr AUDOUIT présente les 2 devis réalisés.

Au départ, il avait proposé un rangement grillagé mais au vu des coûts des matériaux cette proposition a été abandonnée et remplacée par un rangement en placo.

Il propose de retenir l'entreprise la moins-disante, la menuiserie PORCHET de OULMES pour un montant de 2 761 € 00 HT. Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

11 – Sycodem : Convention regroupement des bacs

Dossier reporté au prochain conseil.

Mr Le Maire et les adjoints reçoivent la personne gérant le dossier (Sykodem) ce mercredi.

12 – Repas des aînés : validation de l'animation

Mr Le Maire informe que les membres du CCAS ont proposé que le repas des aînés du 26 novembre prochain, soit animé par Bruno LIGONNIERE pour un montant total de 350 €. Le Conseil accepte à l'unanimité, la prestation de Mr Bruno LIGONNIERE le 26 novembre prochain pour un montant de 350 €.

Il informe également que le CCAS propose la formule d'un repas et un panier en alternance 1 an sur 2.

13 - Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- Qu'il a été contacté pour la mise en place d'un point de collecte pour l'association en faveur du deuil périnatal (AGAPA et Un Sourire Après Les Larmes) : stylos, surligneurs, correcteurs, marqueurs, non recyclés dans les collectes usuelles.
Mr PHELIPEAU propose que le point de collecte soit le hall de la mairie et organiser des opérations coups de poings à l'école.
MM AUDOUIT et THEBAULT proposent l'emplacement à côté des contenants à la salle des fêtes. Les agents pourraient fabriquer une boîte en dur. Cette option est retenue. L'école sera informée afin de pouvoir contribuer étant concernée.
- Que l'association Marche ou Court souhaite que le terrain de football soit allumé le mercredi soir de 18h30 à 19h45 pour les entraînements. Demande accordée.
- Que des sapins vont être achetés pour décoration dans la commune. MM AUDOUIT et GABORIAU souhaitent que les agents fassent établir des devis. Mr AUDOUIT précise qu'il sera nécessaire d'acheter des guirlandes et s'engage à suivre le dossier.
- Qu'une proposition par l'Association Vendéenne de lutte contre le cancer marche « Novembre bleu » est envisagée sur le territoire de la commune le 13 novembre prochain. Mr Le Maire informe que

l'association Marche ou Court et le CCAS ont été sollicités pour chapeauter comme pour « La Joséphine » l'évènement (7 voix pour – 2 abstentions).

- Qu'une commission voirie va être réunie
- Qu'un flash info va inviter les administrés à signaler les fissures sur leur habitation pour transmission à la Préfecture.
- Que le dossier concernant la demande de sectorisation scolaire (collège Tiraqueau) suit son cours

Mr GABORIAU informe que les problèmes de transports scolaires pour les collèges et lycées sont récurrents.

Mr HENRIET souhaite que les usagers du transport scolaire fassent remonter les problèmes à chaque fois afin de faire suivre au responsable de La Région.

Mr PHELIPEAU fait remarquer que la Région ne met pas de plan d'action en place malgré les remontées.

- Que Mme RAVARD Alexandra a démissionné du Conseil Municipal mais conserve sa place au sein du CCAS. Sa démission a été entérinée par la Préfecture.

21 h 00 Départ de Mme METEAU Delphine

- Que le Conseil Départemental a octroyé une subvention pour le multicommerce à hauteur de 26% du global des travaux, en deça de ce qui avait été espéré suite à la visite de notre conseiller départemental. Une possibilité de DETR 2023 pour les aménagements des abords du multicommerce est envisageable. Le devis des abords est en suspension pour le moment. Une réflexion globale est nécessaire suite aux réalités budgétaires, l'objectif étant de réaliser une place fonctionnelle dans le cadre de ce que permettent les finances.
 - Qu'une nacelle va être louée pour poser les fixations des nouvelles illuminations de Noël. Mr PHELIPEAU fait remarquer qu'il sera nécessaire de faire contrôler les harnais des agents tous les ans.
 - Que le bulletin municipal est en préparation. Les associations peuvent d'ores et déjà contribuer.
- Mr PHELIPEAU propose une démonstration des défibrillateurs lors des vœux de la municipalité sur la plage horaire 10h30-11h qui précédera.
- Mr THEBAULT propose l'organisation d'une séance code route pour les seniors.

Date vœux municipalité 2023 : Dimanche 15 janvier 2023 à 11h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

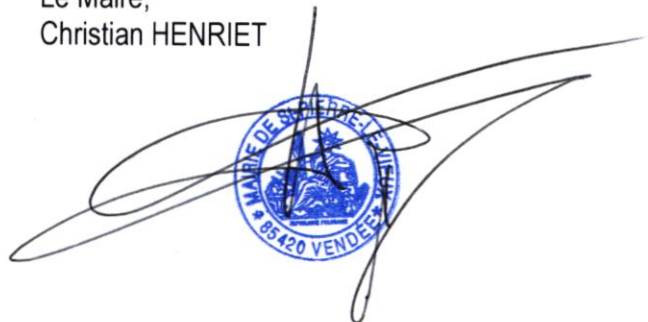
NDLR : Prochain Conseil Municipal Lundi 21 Novembre 2022 à 19 h 15

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 25 octobre 2022

Le Secrétaire de séance,
Claude AUDOUIT



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 novembre 2022 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et un du mois de novembre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 15 novembre 2022

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, MOINARD David, VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

Etaient excusés : Mr BARDE Mickaël, Mme CHABIRAND Fanny

Etaient absents : Mr CHARNOLE David, Mr HERBRETEAU Tom

Etait secrétaire : Mr GABORIAU Sébastien

Votants : 10 dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Tarifs communaux 2023 et conditions pour les locations
2. Bar tabac : décision concernant la hotte
3. Salle des Fêtes : devis peinture
4. Logement presbytère : devis divers
5. Foyer rural : devis pour le meuble bar
6. Dépréciation de créances
7. Choix des Assurances suite consultation
8. Sycodem : convention regroupement des bacs
9. Questions et informations diverses

1 - Tarifs communaux 2023 et conditions pour les locations

Monsieur le Maire remercie la commission des Finances qui s'est réunie le vendredi 18 novembre afin d'étudier les tarifs communaux pour être en mesure de faire des propositions au Conseil Municipal.

Après étude des propositions de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs communaux pour l'année 2023 concernant les locations de l'Aire de loisirs Yvon Thibaudeau, de la salle des fêtes, de la vaisselle. Les tarifs cimetière, colombarium, cave-urnes et jardin du souvenir restent inchangés. Le Conseil décide également qu'à compter de 2023, le Foyer Rural pourra être loué aux associations, comme aux particuliers.

Le Conseil décide une augmentation des repas cantine pour répercuter les hausses de tarifs du prestataire.

Les tarifs retenus sont détaillés dans le tableau ci-dessous, sachant qu'ils pourront être adaptés tout au long de l'année, en fonction des besoins et de la conjoncture.

TARIFS DES SALLES

	<u>Commune</u>	<u>Hors Commune</u>
PETITE SALLE (max. 20 personnes) ASSOCIATIONS * AG, vin d'honneur, réunions	Gratuit	NON
FOYER RURAL ASSOCIATIONS * AG avec buffet, réunions PARTICULIERS (tarif 2 jours samedi/dimanche)	50 € 00 100 € 00	80 € 00 250 € 00
SALLE DES FETES ASSOCIATIONS * Concours belote, autres jeux... PARTICULIERS * Tarif journalier, hors week-end (ordures ménagères incluses) * Tarif week-end 3 jours (ordures ménagères incluses) LOCATION DE VAISSELLE (assiettes, verres, couverts...) * De 1 à 50 personnes * De 51 à 100 personnes * De 101 à 120 personnes LOCATION DE COUVERTS (fourchettes, couteaux, cuillères uniquement) * De 1 à 50 couverts * De 51 à 100 couverts * De 101 à 120 couverts CHAUFFAGE/jour OU CLIMATISATION/jour FORFAIT MENAGE Si les locaux ne sont pas rendus propres	80,00 € 120 € 00 200 € 00 23 € 00 37 € 00 48 € 00 10 € 00 20 € 00 30 € 00 30 € 00 100 € 00	120,00 € 200 € 00 350 € 00 25 € 00 40 € 00 50 € 00 12 € 00 22 € 00 32 € 00 40 € 00 100 € 00

ADAPTATEURS AIRE DE LOISIRS

	Commune	Hors Commune
Location adaptateurs à la journée	30 € 00	100 € 00
Caution location des adaptateurs	50 € 00	100 € 00

CANTINE - GARDERIE

	2022	2023
CANTINE		
* Repas enfants	2 € 56	3 € 07
* Repas instituteurs, personnel, stagiaires	3 € 71	4 € 07
* Repas Noël élèves et adultes non cantiniers	5 € 10	5 € 10
GARDERIE		
* Le quart d'heure	0 € 50	0 € 50
* Dépassement garderie : 1 € 50 le quart d'heure au-delà de 18 h 45.	1 € 50	1 € 50

CIMETIERE – COLUMBARIUM – JARDIN DU SOUVENIR – CAVE URNE

	2022	2023
CONCESSION CIMETIERE		
* Prix du m²	48 € 48	48 € 48
* Soit 1 concession simple (2m50) pour 50 ans	121 € 20	121 € 20
* Soit 1 concession double pour 50 ans	242 € 40	242 € 40
COLUMBARIUM		
* Concession pour 30 ans	515 € 15	515 € 15
* Ouverture et fermeture de la case et dépôt de l'urne	26 € 26	26 € 26
JARDIN DU SOUVENIR		
* Dispersion des Cendres	60 € 00	60 € 00
* Plaque sans la gravure (en option pour les familles)	52 € 35	52 € 35
CAVE URNE		
* Concession pour 30 ans	500 € 00	500 € 00
* Ouverture et fermeture de la cave urne et dépôt de l'urne	26 € 26	26 € 26

Matériels divers : Prêt gratuit, aux associations communales uniquement

- Ganivelles
- Tables
- Chaises
- Tivoli (sous réserve de l'état)

Le Conseil Municipal accepte ces propositions de tarifs.
(Vote : 8 voix pour, 1 abstention).

Arrivée de Monsieur PHELIPEAU Grégoire

2- Bar tabac : décision concernant la hotte

Mr le Maire rappelle au Conseil un e-mail reçu du comptable des Finances Publiques de la DGFIP, indiquant qu'il est normal d'appliquer un abattement pour vétusté sur le matériel, sans qu'il soit capable d'en donner le taux.

L'objectif est de déterminer le prix auquel la Commune accepte de reprendre la hotte, prix qui viendra alors en déduction de la dette.

Mr le Maire propose que l'abattement soit de 20% sur la facture présentée, ce qui correspond à une somme de 3130,80 euros TTC (après abattement).

Cette proposition doit donc être adressée au débiteur sous condition d'apurement du solde de la dette due à la Commune, ainsi qu'au percepteur.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions de tarifs.
(Vote : 9 voix pour, 1 voix contre).

3- Salle des Fêtes : devis peinture

Mr AUDOUIT rappelle que deux chantiers sont à l'étude pour la salle des Fêtes : intérieur et extérieur

A l'intérieur de la salle des Fêtes : un mur a été abimé dans le hall d'entrée, lors de location. Un autre mur se dégrade dans la salle des Fêtes (partie basse du mur du fond, à gauche en direction de la réserve). Monsieur Auduit présente le devis de l'entreprise Raffeneau Peinture pour un total de 746,46 euros TTC.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions de tarifs.
(Vote : 9 voix pour, 1 voix contre).

A l'extérieur de la salle des Fêtes : différents murs et façades présentent un certain état de vétusté. Il s'agit de la tisanerie, du pignon au-dessus de la tisanerie, d'une partie de la façade Ouest de la Mairie, du dessous du préau et du pignon Nord et d'une reprise sous une fenêtre de la Salle des Fêtes. Un seul devis a été reçu en réponse à sa demande, de la part de l'entreprise Raffeneau Peinture. Le devis total concernant les extérieurs s'établit à 8381,09 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions de tarifs.
(Vote : 10 voix pour).

4- Logement Presbytère : devis peinture

Mr AUDOUIT précise qu'aucune entreprise n'a répondu en mairie à ce jour.
La décision est reportée.

5- Foyer Rural : devis pour le meuble bar

Mr AUDOUIT présente les devis des entreprises Porchet (2625,60 euros TTC) et Renault et Fils (3497,88 euros TTC) concernant la création d'un meuble bar dans le hall d'entrée du Foyer Rural.

Mr Le Maire demande des précisions concernant le stratifié et le mélaminé. Monsieur VALADE précise que le stratifié contient une finition résine. Mr PHELIPEAU indique que le stratifié a une meilleure résistance aux chocs. Le devis le moins élevé est celui de la Menuiserie PORCHET, qui est pourtant celui qui contient les éléments en stratifié.

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité le devis de l'entreprise Menuiserie PORCHET.

(Vote : 10 voix pour).

6- Dépréciation de créances

Mr le Maire rappelle qu'il s'agit ici uniquement de provisions pour dépréciation de créance, afin de donner une image sincère et fidèle du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Le montant de la provision pour dépréciation de créance s'élève à 433,51 euros et concerne deux personnes, dont l'une n'est plus résidente de la commune.

Le Conseil Municipal accepte cette provision pour dépréciation de créance.

(Vote : 7 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention).

7 - Choix des Assurances suite consultation

Mr le Maire présente les 2 propositions de prestation : soit un tarif tout inclus chez un même assureur pour la somme de 5600 euros, soit un tarif scindé en deux : véhicule + collaborateurs d'un côté et reste des biens à assurer de l'autre, pour une somme totale de 5096 euros.

Le Conseil à l'unanimité choisit le devis le plus faible, correspondant à l'offre Groupama/Axa

(Vote : 10 voix pour)

8- Sycodem : convention regroupement des bacs

Mr le Maire informe le Conseil que des pastilles vont être collées début décembre, avec l'aide des Elus :

Mr André THEBAULT : La Porte de l'Ile

Mr Sébastien GABORIAU : Souil

Mr Claude AUDOUIT : Chalais, Mauvais

Mr THEBAULT signale qu'en raison des travaux sur la commune, des pastilles risquent de disparaître. Il note également qu'il est essentiel, dans la mesure du possible, que les administrés n'aient pas à traverser la route pour déposer leurs poubelles sur les lieux de regroupement.

Mr AUDOUIT estime qu'il aurait été préférable que Sycodem nous envoie des cartes vierges pour que ce soit le Conseil qui fasse les regroupements, plutôt que d'envoyer des propositions. Il considère qu'il faut aller sur le terrain pour se rendre compte des regroupements et ne pas se contenter de valider sur la carte.

Mme LEGER remarque qu'il y a des différences de traitement entre les administrés, certains ayant des points de collecte à proximité immédiate quand d'autres sont obligés d'emporter leurs poubelles plus loin.

Mr le Maire souligne que Sycodem s'adaptera à nos demandes et doléances et que ces regroupements seront également ajustables a posteriori.

Le Conseil à l'unanimité valide la décision de signer la convention de regroupement.

(Vote : 10 voix pour)

9- Questions et informations diverses

- Mr le Maire indique que suite à l'acquisition des nouvelles illuminations de Noël, il y a lieu de déterminer ce que doivent devenir les anciennes : destruction ou vente ?
Mr VALADE précise qu'il existe un site où l'on peut mettre ce type de matériel en vente. Il communiquera les informations à ce sujet.
- Mr le Maire informe le Conseil que la Mairie sera fermée les 26 décembre 2022 et 2 janvier 2023.
- Mr le Maire indique que suite à la récente vérification des extincteurs, le technicien avait fait remarquer que la vérification des alarmes incendie était également un point de contrôle indispensable. Cette vérification n'est pas faite à ce jour. Mr AUDOUIT estime que le plus qualifié pour procéder à un contrôle est l'installateur. Avec une autre société, on prend le risque d'une sous-traitance non maîtrisée. Mr VALADE demande s'il ne faudrait pas plutôt faire valider cette installation par un organisme indépendant, tel VIAUD. Mr le Maire considère en effet que nous avons déjà une société qui fait le contrôle et que nous pouvons la solliciter pour ce point de contrôle supplémentaire.
- Mr le Maire indique qu'il a reçu un message du club cycliste de FONTENAY-LE-COMTE pour l'organisation d'une course dans notre commune. La date de cette course n'est pas encore définie : soit en début de saison (mars), soit en fin de saison (septembre). Il faut attendre leur proposition.
- Mr le Maire informe qu'un Conseil de la Communauté de Communes se tiendra dans la Salle des Fêtes de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX le 13 décembre à 18H30. Ce conseil est public (information déjà communiquée dans le précédent Flash Info de novembre) et la présence des élus est souhaitée.
- Le prochain Conseil se tiendra le 19 décembre 2022 à 19h15.
- Mr AUDOUIT signale une demande de recherche d'un local de 10 à 20 m2 pour le club de Pétanque de MAILLEZAIS-SAINT-PIERRE-LE-VIEUX.
- Mr AUDOUIT précise que pour le foyer rural, il faut prévoir un évier (non compris dans les devis). Par ailleurs, un réfrigérateur va être apporté, ainsi qu'une trentaine de chaises.
- Mr AUDOUIT fait un point des travaux de la boulangerie Multicommerces, qui avancent bien. Les plannings sont respectés et les travaux pourraient même s'achever au Printemps. Il pense qu'il faut très vite trouver des dossiers de candidatures. Il préconise qu'un dossier soit déposé auprès de SOS Villages TF1 afin de faire plus largement connaître le projet. Les Conseillers municipaux présents valident cette proposition à l'unanimité. Mr le Maire fera le nécessaire.
- Mr AUDOUIT souhaite également faire un point sur le café de SOUIL. Les loyers s'élèvent à 665,53 euros. Le bien est particulièrement mal isolé (toiture, ouvertures, murs de faible épaisseur, isolation générale) et se classe dans la catégorie des « passoires thermiques ». Outre les factures d'énergie élevées que le locataire doit payer, il y a également un problème de risque de cambriolage/vol car les huisseries sont insuffisantes à ce niveau-là. Mr le Maire indique avoir reçu un message du propriétaire qui souhaite augmenter le loyer, conformément au bail. Mme LÉGER demande si ce bien entre dans le cadre de la loi Climat et Résilience, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023. Mr le Maire prépare un courrier pour le propriétaire.
- Mr AUDOUIT a vu la cantinière, qui a formulé la demande de conserver le radar au niveau de l'entrée de la cuisine. Il préconise donc de débrancher les lampes automatiques et de remplacer la lampe d'entrée de la cuisine (un néon) par des LEDs, à la fois plus puissants, rayonnants et économes (élément notamment important dans la zone du défibrillateur)
- Mr AUDOUIT évoque ensuite la consommation d'énergie de l'ancienne école : le chauffage est programmé pour ce qui était historiquement des salles de classe ; or ces salles ont changé de destination, puisque l'architecture a été modifiée. Il est donc nécessaire de réinitialiser la programmation. Mr le Maire acquiesce et précise qu'il est indispensable que les deux employés communaux soient présents le jour où cette opération de programmation sera réalisée.
- Mr Le Maire indique qu'il a reçu un devis pour les rideaux de l'Ecole et pour des stores. Il fournira les données lors du prochain Conseil Municipal.

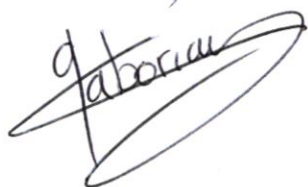
- Mr AUDOUIT aborde ensuite le sujet de la sécurité à l'Ecole. Il a noté que l'entrée des élèves se faisait par la grille "accès pompiers", que le portail bois "entrée" restait parfois non verrouillé et que les élèves manipulaient le "boitier code". Un enfant pourrait tout à fait repartir de l'Ecole. Mme LÉGER appuie ces propos en rappelant qu'initialement, un certain nombre de dispositifs ont été mis en place pour éviter les intrusions comme les fugues.
- Mr le Maire signale que des administrés ont demandé la mise en place d'un cendrier à l'entrée du Foyer Rural.
- Mme LÉGER évoque la demande de l'association Les Coucous, qui souhaite installer une boîte aux lettres avec le numéro 4 (le locatif). Elle prend note que la demande doit être faite auprès de la Poste directement, qui déterminera les possibilités.
- Mr GABORIAU Sébastien signale que le Foyer Rural ne disposant pas de parking, ni de réelles places de stationnement, il convient d'envisager que la Rue des Vieilles Maisons soit en sens unique de circulation avec un marquage au sol des places de stationnement.
- Mr GABORIAU fait un bref point de la commission Voirie :
 - Des miroirs de sécurité vont être soit déplacés, soit implantés.
 - A Chalais, bien que non imposé par la réglementation, un panneau de présignalisation du stop va être implanté ainsi qu'une barrette au sol.
 - Il donne lecture d'une lettre signée de riverains de la rue de la Noue, qui demandent une limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h. Afin de déterminer si cette vitesse excessive est un fait ou une impression, il va être nécessaire de faire des relevés/contrôles sur cette portion. La Commission Voirie va étudier la situation.
 - Concernant les projets voirie 2023, sont évoqués des chiffrages pour : la rue des Bas-Marais (risques de travaux car des terrains ont été vendus), la route de l'ancienne déchèterie, les ponts de la commune (pour lesquels un rapport a été rendu), avec une priorité pour le pont du Gros Coin (qui n'est pas en bon état), le pont de la Chaignée (avec élargissement du Garde-corps).
 - Il est rappelé que les barrières de sécurité dans la « rue Principale » ont été abimées au niveau du n° 32. Chacun doit réfléchir à une solution à apporter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

NDLR : Prochain Conseil Municipal 19 décembre 2022 à 19 h 15

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 22 novembre 2022

Le Secrétaire de séance,
Mr Sébastien GABORIAU



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 Décembre 2022 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois de décembre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 13 décembre 2022

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, GABORIAU Sébastien, VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mr THEBAULT André).

Etaient excusés : MM HERBRETEAU Tom, MOINARD David, THEBAULT André (Pouvoir à Mr HENRIET Christian)

Etaient absents : MM CHARNOLÉ David, PHELIPEAU Grégoire

Etait secrétaire : Mr BARDE Mickaël

Votants : 9 dont 1 pouvoir

Ordre du jour

- 1 – Rideaux ou volets roulants à l'école : choix de l'entreprise
- 2 – Travaux de rénovation logement du presbytère : choix des entreprises
- 3 – Convivio : imprévision pour la période du 01/03 au 31/08/2022
- 4 – Bar tabac : demande augmentation mensuelle du loyer
- 5 – RIFSEEP : demande de modification d'attribution pour les agents contractuels
- 6 – Adjoint administratif contractuel : demande de diminution du temps de travail – Souhait de création d'un poste à 15h/semaine
- 7 – Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel
- 8 – Tarifs 2023 : Ajustements
- 9 – Foyer rural : Organisation pour le ménage et les états des lieux
Proposition de mettre le foyer rural à la disposition des associations pour en créer une Maison des associations
- 10 – Questions et informations diverses

Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mr Mickaël BARDE, secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2022

Mr le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2022 tel qu'il a été rédigé.

1 – Rideaux ou volets roulants à l'école : choix de l'entreprise

Mr Claude AUDOUIT informe que les enseignantes ont émis le souhait d'avoir de nouveaux rideaux et/ou volets roulants à l'école. La commission bâtiment s'est rendue sur place afin d'étudier la demande. Il présente les devis établis par les entreprises.

Après visite des lieux et réflexion, il est proposé de faire installer

- des volets roulants par la menuiserie PORCHET de RIVES D'AUTISE pour un montant de 1 876 € 10 HT
- des rideaux par JPC Confection de RIVES D'AUTISE pour un montant de 1 504 € 98 HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé de valider le choix de la commission bâtiments proposé ci-dessus.

Mr CHABIRAND Rodolphe ayant transmis un devis pour le point suivant, Mme CHABIRAND Fanny sort de la salle.

2 – Travaux de rénovation logement du presbytère : choix des entreprises

Mr Claude AUDOUIT rappelle que suite au départ du locataire, il avait été décidé de rénover le logement du presbytère avant de le proposer de nouveau à la location.

La commission des bâtiments s'était rendue sur place afin d'évaluer les travaux à effectuer. Suite à cette visite, des devis ont été sollicités. Mr AUDOUIT les présente.

Après en avoir délibéré, il est décidé de retenir à l'unanimité les entreprises suivantes :

BONNAUD DUFOUR Associés de FONTENAY LE COMTE pour les travaux électricité d'un montant de 1 787 € 47 HT ainsi que l'entreprise CHABIRAND Rodolphe de SAINT PIERRE LE VIEUX pour la peinture et les sols pour un montant de 8 916 € 65 HT.

Retour de Mme CHABIRAND Fanny

3 – Convivio : imprévision pour la période du 01/03 au 31/08/2022

Mr Le Maire fait part d'un nouveau courrier de CONVIVIO sollicitant une demande d'indemnisation des surcoûts du service de restauration. Il rappelle que par délibération n° 2022-05-01 du 16 mai 2022, le conseil avait validé le paiement de l'imprévision entre le 1^{er} septembre 2021 et le 28 février 2022 pour un montant de 515 € HT. Convivio avait déjà informé dans ce même courrier qu'une seconde imprévision serait engagée en septembre afin d'appréhender les surcoûts constatés entre le 1^{er} mars et 31 août 2022.

Le montant de l'imprévision qui va nous être facturé pour la période d'analyse entre le 1^{er} mars et 31 août 2022 s'élèvera à 779 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le paiement de l'imprévision d'un montant de 779 € HT pour la période du 1^{er} mars au 31 août 2022 (7 voix pour – 2 abstentions).

4 – Bar tabac : demande augmentation mensuelle du loyer

Mr Le Maire informe que Mr MICHONNEAU a bien pris acte de la municipalité pour la poursuite du bail commercial en cours.

Il a informé qu'il souhaitait comme indiqué dans le bail appliquer une revalorisation triennale du loyer à compter du 01.12.2022 sur la base de l'indice des loyers commerciaux (non connu à ce jour – 3^{ème} trimestre 2022).

Après renseignements pris auprès du centre des finances publiques, la variation de loyer ne peut pas engendrer une hausse annuelle supérieure de plus de 10% au loyer payé au cours de l'année précédente. Il sera nécessaire de produire pour le mandatement un document précisant la hausse appliquée et son mode de calcul signé des 2 parties.

Le loyer de décembre 2022 a été mandaté sur la même base que novembre 2022 soit 665 € 53 en attente de l'indice.

Pour l'instant, Mr Le Maire propose de demander d'une part quelle augmentation est proposée et quels travaux sont programmés (mise aux normes, etc). Le conseil municipal valide à l'unanimité ces compléments d'informations avant de valider la demande d'augmentation de loyer.

5 – RIFSEEP : demande de modification d'attribution pour les agents contractuels

Mr Le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier la délibération concernant le RIFSEEP suite au recrutement de notre adjoint administratif contractuel (cat C). En effet, il était notifié dans la précédente délibération que les contractuels pouvaient bénéficier du RIFSEEP sur le critère de la durée du contrat (à partir de 6 mois de contrat = 50 % des primes et à partir d'1 an d'ancienneté = 100 % des primes), or aujourd'hui la durée du contrat ou de l'ancienneté de l'agent au sein de la collectivité est illégale. Les contractuels peuvent bénéficier du RIFSEEP quel que soit la durée du contrat ou ancienneté de l'agent.

Le 21 novembre 2022 le Comité Technique de la Maison des Communes a émis un avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités et du collège des représentant du personnel.

Mr Le Maire précise que le RIFSEEP est décomposé d'une IFSE mensuelle (60%) et d'un CIA annuel (40%) versé en novembre après entretien individuel.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de modifier ce paramètre dans la délibération pour les tous les agents contractuels (remplacement maladie, mise en disponibilité convenances personnelles...).

6 – Adjoint administratif contractuel : demande de diminution du temps de travail – Souhait de création d'un poste à 15h/semaine

Mr Le Maire informe les conseillers que l'agent administratif contractuel lors d'un entretien souhaite si possible diminuer son temps de travail hebdomadaire de 30h à 15h, cette demande a été confirmée par courrier du 5 décembre 2022.

Après renseignements pris auprès de la maison des communes, il est possible d'accéder à sa requête.

Il sera nécessaire

- de faire une déclaration de vacances d'emploi pour suppression du poste à 30h et création du poste à 15h
- de saisir le comité social territorial du 23/01/2023 (dépôt des dossiers au plus tard le 27/12/2022) pour suppression de poste à 30h en précisant que cette suppression est compensée par la création de 2 postes à 15h
- de prendre un avenant au contrat

L'agent avait précisé qu'elle s'engageait à conserver son poste à 30h par semaine jusqu'au mois de juin en cas de réponse négative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse la demande de diminution du temps de travail de l'adjoint administratif contractuel (2 voix pour – 7 voix contre).

7 – Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel

Mr Le Maire informe qu'il n'est pas nécessaire d'évoquer ce sujet, la demande de diminution du temps de travail de l'agent administratif contractuel n'ayant pas été acceptée.

8 – Tarifs 2023 : Ajustements

Mr Le Maire informe que des précisions doivent être apportées pour la location du foyer rural.

FOYER RURAL	Commune	Hors commune
ASSOCIATIONS		
* Activités associatives communales	Gratuit	Non
* AG avec buffet, réunions	50 € 00	80 € 00
PARTICULIERS (tarif 2 jours samedi/dimanche)		
Période été	100 € 00	250 € 00
Période hiver	125 € 00	275 € 00
FORFAIT MÉNAGE		
A la demande ou si les locaux ne sont pas rendus propres	100 € 00	100 € 00
PAS DE LOCATION DE VAISSELLE ET OU COUVERTS		

9 – Foyer rural : Organisation pour le ménage et les états des lieux

Mr Le Maire propose que les états des lieux de la salle des fêtes ou du foyer rural soient effectués par les employés communaux.

Concernant le ménage du foyer rural, une réflexion est en cours (fréquence, effectué par employé ou société...).

10 - Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- Que le directeur de l'école de MAILLEZAIS a demandé à la mairie de MAILLEZAIS de contacter les maires de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX et MAILLÉ pour évoquer le projet de RPI. Le Conseil Municipal de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX en informera la Directrice de notre école, le sujet pourra être évoqué en conseil d'école.
- Demande facebook mairie, associations hors commune : les publications concernent essentiellement des associations ou actions locales, parfois des associations extérieures si cela peut concerner un nombre conséquent d'administrés.
- Courrier JPEE : l'entreprise souhaite repartir avec un nouveau projet de 3 éoliennes au lieu de 5. Nous attendons plus amples informations.
- Point multicommerce : un RDV est demandé avec l'architecte pour des modifications concernant des ouvertures qui interrogent.
- Demande d'aménagements routiers Le Breuil : La commission voirie se penchera sur la demande.

Date vœux municipalité 2023 : Dimanche 15 janvier 2023 à 11h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25

NDLR : Prochain Conseil Municipal Lundi 30 janvier 2023

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 20 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,
Mickaël BARDE



Le Maire,
Christian HENRIET

